

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du vendredi 24 juin 2022, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENTENCE Mme May Margot (PS)

La présidente ouvre la séance à 19h00. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée, en particulier à M. Miguel Dominguez, nommé au Conseil général à la suite de la démission de Mme Ebner Cottet. Elle remercie également le public et la presse de leur présence.

1. Appel

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 36 membres
Majorité : 19 voix (majorité qualifiée : 25 voix)

- **Pour AGORA** Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- **Pour le PLR** Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet ; Caryl Tüller et Pierre-Alain Wyss.
- **Pour le PS** Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Miguel Dominguez ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; May Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- **Excusés** Alexandre Iseppi et Laure Pitteloud (PLR) ; Sarah Fuchs-Rota (PS) ; Naomi Humbert (POP) et Sokol Mehmetaj (UDC).

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que vingt-quatre spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Jean-Michel Rossetti
4. Examen et approbation des comptes annuels 2021
5. Rapports de gestion 2021 (rapports d'information)
6. Octroi d'un échelon salarial au personnel communal au 1er juillet 2022
7. Classement du postulat interpartis pour l'élaboration d'une feuille de route pour retrouver un équilibre budgétaire
8. Procédure de suppression de poste au sein de l'administration communale
9. Constitution de l'entité "Ambulances des Vallées neuchâteloises"
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Nomination du Bureau du Conseil général

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) annonce que le Conseil communal a décidé de reporter l'examen du point 8 « Procédure de suppression de poste au sein de l'administration communale » au mois de septembre. Ceci pour deux raisons : la première est que c'est une demande de la commission du personnel de la Commune ; la deuxième est que des négociations sont en cours avec le syndicat des services publics.

M. Emil MARGOT (PS) prend la parole à son tour pour déposer, au nom de son groupe, un postulat lié au point 9. (8. Nouveau) « Constitution de l'entité "Ambulances des Vallées neuchâteloises" ». Le groupe socialiste s'excuse du non-respect du délai de 20 jours avant la séance pour le dépôt de ce postulat.

Le Conseil général est appelé à voter sur l'acceptation de cette modification de l'ordre du jour, à la majorité des deux-tiers. La présidente passe donc au vote.

La modification est acceptée à l'unanimité.

Aucun autre commentaire et aucune autre proposition n'étant demandés, l'ordre du jour ainsi amendé est accepté à l'unanimité par un lever de mains. L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Jean-Michel Rossetti
4. Examen et approbation des comptes annuels 2021
5. Rapports de gestion 2021 (rapports d'information)
6. Octroi d'un échelon salarial au personnel communal au 1er juillet 2022
7. Classement du postulat interpartis pour l'élaboration d'une feuille de route pour retrouver un équilibre budgétaire
8. Constitution de l'entité "Ambulances des Vallées neuchâteloises"
9. Postulat du groupe PS au rapport « Création de l'entité : Ambulances des vallées neuchâteloises »
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Nomination du Bureau du Conseil général

2. Lettres et pétitions

Aucune lettre ni pétition n'a été adressée au Conseil général.

3. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Jean-Michel Rossetti

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à ce poste.

Au nom du groupe PLR, M. Malo BORTOLINI propose :

- M. Jean-Philippe FRANEL

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Franel est élu tacitement membre de cette commission et en est félicité.

4. Examen et approbation des comptes annuels 2021

GED acg7279 | rcg9368

La présidente indique que, comme mentionné dans la note concernant le traitement des comptes, nous allons commencer par la classification fonctionnelle, soit la page 32. Elle donnera uniquement lecture des chapitres et en indiquera les charges ou soldes nets. Un temps sera marqué entre chaque chapitre afin de permettre de poser des questions sur l'entier des comptes, en se référant à la classification fonctionnelle détaillée.

La présidente laisse ensuite la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFCOS).

M. Frédéric MAIRY (cc) indique qu'au vu de l'ordre du jour relativement chargé et du résultat des comptes bien meilleur qu'attendu, il sera relativement succinct dans la présentation orale des comptes. Il va de soi que le Conseil communal répondra à toute question.

L'exercice 2021 prévoyait un déficit record pour Val-de-Travers, de plus de 5 millions de francs avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Lors du bouclage des comptes 2020, un certain écart avait déjà pu être mesuré par rapport à la réalité des chiffres, puisque les recettes fiscales des personnes morales étaient bien meilleures qu'attendu. À ce moment-là, le budget 2021 avait déjà été voté et il était trop tard pour rectifier le tir. Il fallait surtout ensuite s'assurer que cet écart se maintienne et espérer le constater lors du bouclage 2021, ce qui a été le cas. Cet écart est l'une des raisons principales de cette bonne amélioration par rapport au budget. Une amélioration sur laquelle il sera possible de revenir dans le détail, du côté des impôts. Ceci dit, le rapport est relativement précis à ce sujet.

L'autre raison qui permet au Conseil communal d'afficher un résultat presque équilibré est la bonne diminution des charges, dans passablement de domaines. Tout au long de l'année, tant l'Exécutif que les services de l'administration veillent à économiser tout ce qui est possible, car un budget reste une autorisation de dépenser. Il y a ainsi un exercice constant d'amélioration budgétaire, qui aujourd'hui se traduit à nouveau avec des charges moins élevées qu'attendues ; certaines sont dues à la pandémie. Pour certains types de charges, le renoncement à certaines activités a permis d'économiser quelques dizaines de milliers de francs par-ci par-là. D'autres sont vraiment le fruit d'un travail constant de recherche d'optimisation. Le Conseil communal aurait été heureux de pouvoir boucler, au final, avec un résultat équilibré, voire positif ; il s'en est fallu de peu, puisque le déficit présenté est de 589'000 francs « *seulement* » peut-on dire, vu le point de départ qui était celui de l'exercice 2021.

Il est intéressant de constater, qu'au-delà du fait que ce résultat est à nouveau négatif, pour la quatrième année consécutive, d'année en année on se rapproche toujours plus de l'équilibre. Il y a quatre ans, on était à plus de 2 millions de francs de déficit avant opération extraordinaire. Année après année, le seuil qui nous sépare de l'équilibre se réduit, ce qui est évidemment une bonne chose. Cet élément sera également repris lors du classement du postulat.

Même si cette nouvelle est bonne et que les comptes sont presque équilibrés, il faut se garder d'être trop optimiste ; d'une part car l'un des bons éléments qui a contribué à l'augmentation des recettes fiscales, l'impôt des personnes morales, a maintenant changé. Ceci du fait qu'une grande entreprise pharmaceutique a changé de propriétaire et la manière dont est fiscalisée cette entreprise est désormais différente, avec son rayon d'activité moins étendu que par le passé. D'autre part, le contexte actuel, avec une augmentation de passablement de prix, des matières premières, des carburants, les taux d'intérêt qui repartent à la hausse également... cela même si sur 2021 on a encore un service de la dette qui est particulièrement bas, à peine plus de 400'000 francs. Ces éléments de contexte font craindre une détérioration. Pour l'heure, on est dans la cible des perspectives budgétaires ; ce qui est une bonne chose au niveau de l'impôt, où l'on n'a pas encore constaté de recul dû à la situation économique. Il faudra voir comme ça se poursuit, avec des indicateurs parfois contrastés, puisque, par exemple, le canton a retrouvé un taux de chômage historiquement bas. Aujourd'hui, l'économie tourne bien. Les Neuchâtelois, les Vallonniers et Vallonnières peuvent, pour la plupart, se trouver en emploi. Ainsi, de part ces éléments contrastés, il est difficile d'apprécier la situation.

Le point principal d'attention reste l'endettement, puisque même si le taux d'intérêt est bas, des crédits importants ont été votés ces derniers temps. Il faudra donc les financer au fil des mois, voire des années, à venir. La hausse des taux d'intérêt pourrait jouer des mauvais tours également avec de nouveaux emprunts qui n'auraient pas des conditions aussi favorables que celles que nous avons aujourd'hui. L'endettement reste donc un point de vigilance important pour le Conseil communal, mais celui-ci a la conviction, partagée par le Législatif, qu'il faut continuer à investir dans des projets d'importance, qui permettent à Val-de-Travers d'entretenir ses infrastructures, mais aussi de veiller à son développement et de réussir à retrouver une croissance démographique.

La présidente passe la parole à la commission de gestion et des finances.

Au nom de la CGF, M. Jean-Marc HIRSCHY (vice-président) s'exprime ainsi : « *La commission de gestion et des finances s'est réunie le lundi 30 mai 2022 à Couvet, pour l'examen des comptes 2021 et des rapports de gestion. En raison de l'absence de son Président lors de cette séance, c'est le vice-président de la commission qui vous présente son rapport.*

Avant toute chose, les membres de la CGF tiennent à remercier l'Exécutif, ainsi que tous les services communaux, pour l'excellent travail accompli durant l'année 2021 qui fût encore marquée par la pandémie. Le rapport relatif aux comptes 2021 et les rapports de gestion des différents dicastères relatif à l'exercice 2021 sont, comme d'habitude, exhaustifs et bien détaillés, ce qui a facilité leur analyse. Nous avons particulièrement apprécié les efforts du Conseil communal à reconduire la représentation graphique des charges et des revenus qui avait été introduite en 2020. Une partie importante du rapport de gestion du dicastère du territoire, des sports et de la culture a été complètement revue et améliorée et nous en remercions le chef du dicastère. Dans les organigrammes des dicastères, les rapports de gestion présentent dorénavant les EPT effectifs et budgétés, ce qui permet de mieux distinguer les situations nécessitant des ajustements.

Le résultat de l'exercice 2021 est proche de l'équilibre et nettement meilleur que prévu avec un déficit d'un demi-million de francs comparé au déficit prévu au budget de plus de 5 millions de francs. Les conditions n'étant pas réunies, il n'a pas été possible, ni d'ailleurs nécessaire, d'activer la réserve de politique budgétaire. Cette dernière n'a été activée qu'une seule fois depuis sa création et reste donc dotée de plus de 13 millions de francs, ce qui permet de voir l'avenir plus sereinement.

Les revenus sont plus élevés que budgétés pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des frontaliers. Ce dernier s'expliquant par la bonne santé des entreprises de notre région et leurs difficultés à trouver la main d'œuvre locale. De manière encore plus prononcée, l'augmentation des revenus par rapport au budget provient de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales avec la prédominance particulière d'une société sise à Couvet.

En outre, de par sa gestion très méticuleuse, la Commune a généré des charges moins élevées qu'en 2020 et moins élevées que prévues au budget. Même si les comptes ont été, une fois de plus, déficitaires, nous observons une diminution du déficit depuis quatre ans : 2,7 millions en 2018 avant prélèvement de 2 millions à la réserve de politique budgétaire, 2 millions en 2019, 1,7 millions en 2020 et un demi-million

en 2021. Ce qui permet de penser que la situation est sous contrôle malgré les nombreux défis des dernières années auxquels a dû faire face notre commune.

L'année passée, notre commission vous mettait en garde sur d'importantes charges financières extraordinaires prévues en 2021 et liées à la crise sanitaire et sur l'influence négative que le COVID allait avoir sur les revenus fiscaux des ménages et des entreprises de notre région. Il s'avère fort heureusement que nous avons eu tort mais il faut cependant rester prudent. En effet, plusieurs signaux indiquent que la situation pourrait se détériorer. La crise mondiale actuelle sur le prix des matières premières va peser dans les bourses communales. Le site du principal contributeur de l'impôt sur les personnes morales a changé de propriétaire, lequel n'a pas une gamme d'activités aussi étendues que son prédécesseur, ce qui diminue ses bénéfices. Il est toutefois heureux que le site ait été maintenu et l'emploi préservé. Mais par-dessus tout, le coût de l'endettement va augmenter en raison de l'augmentation des taux d'intérêts.

Sur ce point précisément, notre commission a questionné le Conseil communal quant aux risques pour la Commune en regard de l'augmentation de la dette par habitant. En effet, cette dernière dépasse largement les recommandations de la conférence des directeurs cantonaux ainsi que la moyenne cantonale. S'agissant d'un des indicateurs des institutions de prêt, le risque est que le marché des capitaux se referme et/ou que les conditions d'emprunt soient plus difficiles. Cela dit, les récentes discussions avec les institutions de prêt, qu'elles soient cantonales ou nationales, montrent qu'elles sont ouvertes à soutenir notre commune, gardent confiance dans notre solidité financière et continuent d'offrir des conditions avantageuses malgré la hausse généralisée des taux d'intérêts.

La CGF a passé en revue les comptes, les indicateurs, les objets d'investissements, les rapports de gestion ainsi que le rapport de révision. Comme cité précédemment, les rapports sont de bonne qualité et le rapport de l'organe de révision est globalement bon. Le Conseil communal et le responsable des finances ont répondu à toutes nos questions. L'ensemble des commissaires ont préavisé favorablement et à l'unanimité l'adoption des comptes et des rapports de gestion 2021. »

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

M. Sergio SANTIAGO (LES VERTS) prend la parole ainsi : « Nous remercions les auteurs des rapports et le personnel communal pour les documents riches en informations. Si le bouclage des comptes 2021 reste déficitaire, avec un excès de charges de 590'000 francs, au final il n'est pas aussi plombé que laissait le présager le budget. Comme c'est désormais assez habituel pour Val-de-Travers, on se retrouve devant un verre rempli à moitié, ou pour rester optimiste disons plutôt un verre aux $\frac{3}{4}$ plein, mais avec un Conseil communal amené à jouer l'équilibriste sur un fil.

Alors que la conjoncture économique a été globalement bonne en Suisse, avec un rebond significatif de 3,7 % du PIB annuel qui a suivi un ralentissement dû à la pandémie, les revenus fiscaux ont atteint un niveau élevé, franchissant pour la première fois 30 millions pour la Commune. Cette augmentation résulte notamment de l'impôt des frontaliers, et il faut espérer que le niveau de l'impôt sur les entreprises se maintienne. Toutefois cela peut rapidement changer, la Commune n'étant pas à l'abri de la mondialisation ni d'une décision malencontreuse pour notre collectivité qui pourrait être prise à Shanghai, Hong-Kong ou ailleurs, par là-bas.

Au chapitre des bonnes surprises, on peut également relever qu'il n'y a pas eu besoin de recourir à la réserve de politique conjoncturelle, ce qui est logique ; ou encore des attributions, à hauteur de 1,1 million, qui ont eu lieu pour les fonds pour les eaux et les déchets ; avec l'excédent déjà enregistré en 2020, cela totalise deux millions en deux ans. En outre, les charges enregistrent une modeste diminution, en partie en raison de dépenses réduites à cause de la pandémie.

Et pourtant, malgré une hausse des rentrées fiscales et une baisse modeste des charges, on ne parvient guère à retrouver l'équilibre lors du bouclage des comptes, pour la cinquième année consécutive. Cela nous incite donc à devoir rester vigilant, d'autant plus que les perspectives macroéconomiques pour 2022 ne sont plus aussi favorables qu'on aurait pu l'imaginer il y a quelques mois. L'inflation des prix, conjuguée à une hausse des taux d'intérêts qui nous pend au nez, et avec le degré d'endettement de la Commune, qui avoisine 4'000 francs par habitant et tandis que les établissements financiers se montrent plus frileux, tout cela va peser plus lourdement sur notre santé financière.

En conclusion, notre groupe acceptera les comptes 2021 tels que présentés, tout en remerciant le personnel communal, non seulement pour la bonne tenue mais surtout pour le dévouement témoigné envers la population durant cet exercice si particulier. »

M. MARGOT (PS), au nom du groupe PS, tient à remercier les collaborateurs communaux ainsi que le Conseil communal pour leur travail précis. Le groupe PS se réjouit, comme tout le monde, de l'amélioration des coûts des comptes par rapport au budget et espère que cette amélioration permettra d'encourager cette assemblée dans l'octroi de l'échelon salarial aux employés communaux. Quant aux résultats-mêmes, meilleurs que prévu, il s'en réjouit et espère que cela annonce une meilleure conjoncture pour les années à venir, même si de nombreux indicateurs montrent qu'il faut rester prudent à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, le groupe PS encourage le Conseil communal à poursuivre sa politique d'investissements, le rapport mentionnant que des prêts favorables sont encore possibles, et ce afin de pouvoir continuer à maintenir et développer notre cher Vallon.

Mme Céline RUFENER ESCHLER (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2021 et remercie le Conseil communal et le personnel communal pour l'élaboration de ce document très complet.*

Il est effectivement réjouissant de constater que la perte financière pour 2021 est nettement inférieure à celle prévue au budget et nous nous en réjouissons. Nous ne devons pas pour autant nous reposer sur ce résultat et devons continuer les efforts d'optimisation des dépenses en travaillant ensemble dans la recherche de solutions, afin de ramener les comptes communaux à un équilibre pérenne.

Après étude des comptes, le groupe PLR aimerait revenir sur quelques éléments :

- *Tout d'abord, nous devons constater que la Commune bénéficie encore aujourd'hui de taux d'intérêt très avantageux. Mais la situation instable, géopolitique notamment, poussent les instituts financiers à prendre des mesures qui pourraient, en lien avec les marchés, péjorer cette situation favorable. Dès lors, les taux d'intérêt très bas actuellement ne doivent pas nous aveugler et nous empêcher d'avoir une politique à long, voire très long terme, en matière de renouvellement des prêts. Il est important d'avoir un lissage des remboursements sur une vingtaine d'années et pouvoir ainsi atténuer les effets d'une éventuelle hausse des taux d'intérêts, qui pourrait devenir inquiétante pour notre commune au vu de notre taux d'endettement élevé. Nous savons les efforts déjà faits actuellement et poussons le Conseil communal à être particulièrement attentif à cet élément.*
- *Le deuxième point qui a attiré l'attention de notre groupe, est celui de la provision pour les heures supplémentaires et les vacances non-prises à la fin de l'année pour le personnel communal. Cette provision est certes en recul pour l'année 2021 en rapport à 2020, il n'en demeure pas moins que le montant provisionné reste très élevé. Notre inquiétude n'est pas le montant de la provision mais la santé des collaborateurs communaux. Nous demandons donc au Conseil communal d'être attentif à ce point et de mener une politique RH plus strict de gestion des vacances et des heures supplémentaires, afin de préserver la santé des collaborateurs concernés.*
- *Enfin, comme à chaque exercice, nous devons mentionner les incertitudes liées au contexte cantonal. En effet, chaque année, nous faisons face à des éléments de surprises qui mettent les communes dans des difficultés croissantes. La marge de manœuvre s'amenuise toujours davantage et la politique communale se résume bientôt à additionner les résultats de chiffres issus de décisions qui nous échappent totalement. Un exemple récent : celui du financement des déchets. En effet, la répartition entre l'impôt et la taxe devait apporter une petite bulle d'oxygène dans les comptes communaux. Il n'en sera hélas rien. Alors soyons attentifs aux opportunités qui s'offrent à nous.*

En résumé, réjouissons-nous de ce résultat meilleur que budgété mais restons vigilants et continuons le travail de recherche de pistes d'amélioration pour des finances communales équilibrées à long terme.

Notre groupe n'a pas de questions sur le rapport de gestion qui sera traité au point suivant et ne reprendra donc pas la parole pour ce point. Nous tenons toutefois à remercier le Conseil communal et l'administration pour l'élaboration de ce document et à saluer le degré d'information élevé contenu dans ce rapport. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : « *En préambule, le groupe UDC tient à saluer chaleureusement l'ensemble du personnel communal pour son bon travail sur l'élaboration de cet important et velu rapport.*

Ces comptes, on peut le dire, sont un peu réjouissant puisque le déficit est moins important que prévu.

Un peu réjouissant seulement car même si c'est un petit déficit, cela reste un déficit, de l'ordre d'un bon demi-million de francs. En cela, nous relevons le pragmatisme du Conseil communal, qui appelle à ne pas faire preuve de « trop d'optimisme ».

Nous saluons la bonne tenue des comptes de la Commune mais nous réitérons nos inquiétudes formulées depuis de nombreuses années maintenant : des comptes ET des budgets déficitaires grèvent nos finances publiques, nos capacités d'investissements et, à terme, la santé financière de la collectivité. Infrastructures, investissements, dette, crise financière, inflation, de nombreux défis en termes de finances nous attendent, nous devons absolument nous renforcer et il n'y a pas de miracle : si une partie de notre santé passe par la venue de nouveaux contribuables dans notre commune, elle passe aussi et surtout par des mesures d'économies franches dans les domaines de compétences de la Commune. En outre, l'UDC formule, à l'instar du PLR, certaines inquiétudes s'agissant des taux d'intérêts avantageux dont bénéficie la Commune ; à l'heure de l'incertitude mondiale qui règne, la hausse des taux d'intérêts s'avère potentiellement dommageable, à moyen termes, pour notre commune. Là encore, nous devons anticiper les « worst case scenario » et tout entreprendre pour nous en prémunir.

L'importante baisse du chômage dans le canton doit également être relativisée et être mise en exergue aux côtés d'autres données, qu'il s'agisse de l'aide sociale, de l'érosion démographique, etc. En outre, garantir un emploi convenable à la population de notre commune serait de nature à dynamiser la démographie et l'économie, mais la concurrence frontalière toujours plus importante et son augmentation ininterrompue depuis maintenant plus de dix ans péjore conséquemment les opportunités des Vallonnières et des Vallonniers et exerce une importante pression sur les salaires, malgré la chimère du salaire minimum qui n'est ni à propos, ni concurrentiel.

Si nous n'avons pas de commentaires édifiants à formuler sur ces comptes qui n'apportent pas de grandes surprises supplémentaires, nous réitérons notre appel quant à l'importance d'entamer des coupes sectorielles dans les prochains budgets. À ce titre, l'UDC se montrera particulièrement attentive dans l'examen détaillé du budget 2023 et proposera des mesures qu'elle estime d'ores et déjà ambitieuses. »

M. Thierry RAY (AGORA) prend la parole ainsi : « *Nous remercions l'administration communale pour l'élaboration du rapport à l'appui des comptes 2021 ainsi que pour l'excellent travail fourni d'une manière générale.*

Le budget 2021 prévoyait donc un déficit de 5,1 millions de francs, ce qui à l'époque avait crispé la situation, et nous nous retrouvons avec un boucllement proche de l'équilibre.

Est-ce dû à un miracle ? Certainement pas !

Outre une gestion attentive de notre Conseil communal, la conjoncture économique s'est relativement bien maintenue durant l'année 2021 malgré les incertitudes sanitaires.

2022 devrait, selon toute vraisemblance, sauf catastrophe au deuxième semestre, être du même acabit, malgré les incertitudes sanitaires et géopolitiques.

Les revenus fiscaux semblent avoir battu des records en 2021 et il ne nous a pas échappé que l'impôt des frontaliers a été en nette progression (+ 22 % par rapport à 2020) ce qui assure une manne supérieure à l'impôt des personnes morales. Nous tenons à le signaler, car cette catégorie de travailleurs est souvent critiquée par une petite partie des membres du Législatif et il n'est plus à prouver qu'ils participent de cette manière au développement de notre région et de notre économie.

Pour rappel, le secteur horloger peine à trouver des gens qualifiés voire des personnes pour la production.

Si notre Commune doit poursuivre de manière générale ses investissements et il n'y a pas de discussion là-dessus, elle doit le faire de manière prudente et particulièrement réfléchie.

L'argent public est un bien précieux qu'il convient d'utiliser avec le plus grand respect. N'oublions pas que notre commune fait partie de quatre de tête au coefficient le plus élevé (76) ce qui, selon nous, n'aide pas à ce que de nouvelles familles avec un pouvoir d'achat important viennent s'y établir.

PROCÈS-VERBAL DU 24.06.2022

Un petit détail avant notre conclusion, dans les différents rapports et communiqués de presse il est indiqué une perte « légèrement supérieure » « ou à peine » à 500'000 francs, il eut été plus juste de parler d'une perte légèrement inférieure à 600'000 francs.

Pour conclure, et de manière plus sérieuse, le groupe Agora se réjouit de ce résultat encourageant et approuvera les comptes 2021. »

M. Philippe VAUCHER (POP) indique que son groupe traitera dans son rapports les points 5 et 6 de l'ordre du jour. Il fait l'intervention suivante : « *Le groupe POP tient tout d'abord à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli au sein de chaque service communal durant l'année 2021 ainsi que pour la qualité du rapport de gestion et la clarté des comptes qui nous sont soumis ce soir.*

Mais féliciter ou applaudir ne saurait suffire et ce sera au point 6 de notre ordre du jour que, comme nous l'espérons, nous pourrons remercier concrètement les collaboratrices et collaborateurs de notre commune.

Notre commune peut être fière de présenter ce déficit modeste par rapport au budget rouge vif accepté par notre autorité en décembre 2020. Cette importante différence donne raison à ceux qui préfèrent garantir les prestations à la population et aller de l'avant dans une vision à long terme, plutôt que de tailler avec précipitation dans ces prestations chaque fois que des perspectives sombres plombent notre horizon.

Cette différence importante entre budget et comptes montre aussi à quel point, s'il est relativement facile de prévoir nos dépenses, il est difficile de prévoir nos recettes. Dans le monde capitaliste et globalisé où l'on est contraint de vivre actuellement, tout peut changer très vite.

Une grosse entreprise qui change de main peut avoir des incidences très importante sur nos recettes, parfois négatives, parfois positives. Et que dire de la fiscalisation des entreprises qui a diminué, sur pression d'une droite toujours avide de soigner ses pourvoyeurs de fonds, qui a diminuée, je le répète, de moitié ces quinze dernières années.

Que dire aussi des déductions fiscales possibles : si pour une petite entreprise, ces déductions peuvent essentiellement être faites sur de l'achat de matériel, de stock et d'équipement ; ce qui est logique et que nous ne contestons absolument pas ; une grande entreprise pourra déduire à peu près ce qu'elle veut en « réserve » et en « frais de recherche et développement ». Même quand il s'agit de fiscalité des entreprises, les choix politiques se font toujours au profit des plus puissants et des plus riches.

Revenons plus concrètement aux comptes qui nous sont présentés ce soir et qui bouclent sur un déficit de moins de 590'000 francs, à mettre en balance avec un investissement de près de 6 millions. Je tenterai une vaudoiserie en disant que « nous sommes déçus en bien » et j'ajouterais même « déçus en très bien ».

Le POP acceptera bien sûr ces comptes, l'argent dépensé étant dépensé et ayant été dépensé à bon escient, au service de la population. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 32 du tome 1 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2021.

Elle passe en revue tous les chapitres de la classification fonctionnelle, le bilan puis le compte des investissements, le flux de trésorerie ainsi que les documents de l'annexe et ouvre la discussion à chaque fois.

La présidente passe finalement à l'examen puis au vote de l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2021 qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances (RF), du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 4 mai 2022 ;

vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 30 mai 2022 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	68'776'393.95
Revenus d'exploitation	Fr.	64'044'319.81
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	-4'732'074.14

Charges financières	Fr.	798'795.83
Revenus financiers	Fr.	2'582'821.83
Résultat provenant des financements	Fr.	1'784'026.00

Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	2'358'300.00
Résultat extraordinaire	Fr.	2'358'300.00
Résultat total (déficit)	Fr.	-589'748.14

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	6'535'486.50
Recettes	Fr.	565'264.30
Investissements nets (augmentation)	Fr.	5'970'222.20

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	718'193.25
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2021.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2021 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve les comptes 2021, tels que présentés par le Conseil communal.

5. Rapports de gestion 2021 (rapports d'information)

GED rcg9591

La présidente indique que les rapports des différents dicastères ont été transmis aux membres du Conseil général. Elle donne ensuite la parole aux groupes, le Conseil communal n'ayant pas de remarques particulières à formuler.

M. SANTIAGO (Les Verts) s'exprime en ces termes : « *Nous avons une seule remarque ce soir concernant les rapports de gestion, au sujet de la défunte NeuchEole. Pour rappel, la proposition en 2009 de constituer une société en mains publiques avait pour objectif de faire face et de modérer les appétits excessifs et les convoitises démesurées des promoteurs privés sur nos crêtes. Force est de constater que cette démarche, favorable à un développement éolien raisonnable et citoyen, est aujourd'hui enterrée, et que la multiplication des projets va défigurer irrémédiablement nos paysages.*

En outre, on ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec l'expérience fribourgeoise, où plusieurs communes se rendent compte à présent que l'indépendance de leur planification cantonale doit être sérieusement remise en question, et que ce sont les mêmes acteurs et bureaux qui ont mené les études dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel. Notre question est donc la suivante : la dissolution de la SA laissant apparaître une perte de valeur cumulée de 26'000 francs sur les 110'000 francs de parts sociales de Val-de-Travers, le Conseil communal peut-il nous informer sur l'affectation des dépenses effectuées globalement ? »

M. MAIRY (cc) indique qu'il n'y a pas eu de dépense directement à charge de la commune de Val-de-Travers. Celle-ci, comme d'autres collectivités publiques, avait acquis des parts de la société NeuchEole, qui n'a pas connu d'activité, ce qui fait que ses actions ont été dépréciées à plusieurs reprises. Ainsi, le montant de perte qui figure aux comptes résulte directement de la dépréciation des actions et non pas de dépenses engagées.

La parole n'était plus demandée, la présidente poursuit avec l'ordre du jour.

6. Octroi d'un échelon salarial au personnel communal au 1^{er} juillet 2022

GED acg8372 | rcg8162

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle qu'en décembre dernier, lors de l'examen du budget 2022, le Conseil général avec accepté in extremis un amendement déposé par le Conseil communal et la commission de gestion et des finances demandant de ne pas octroyer d'échelon dans le budget 2022.

Durant cette séance, plusieurs groupes avaient proposé une réévaluation en cours d'année ; ainsi le Conseil communal s'était engagé, vis-à-vis du Législatif, mais également de la commission du personnel, à faire cet exercice.

Aujourd'hui, au vu des comptes qui sont effectivement déficitaires mais moins rouges que prévu, le Conseil communal a pris la décision de proposer l'octroi d'un échelon extraordinaire à partir du 1^{er} juillet 2022, donc sans effet rétroactif, qui s'appliquera à l'ensemble des collaborateurs concernés. Ceci ne remet pas en cause l'octroi d'un échelon en 2023, qui sera traité lors de la séance du budget 2023, en décembre.

La présidente passe la parole à la commission de gestion et des finances.

M. HIRSCHY (vice-président de la commission) rapporte l'avis de la CGF en ces termes : « *La commission de gestion et des finances s'est montrée partagée sur ce sujet. Bien que tous les commissaires soient favorables pour l'octroi de l'échelon pour l'année 2023 et cela à l'unanimité.*

Une réticence est tout de même apparue quant à la réintroduction de l'échelon en cours d'année, réticence qui est dû aux comptes 2021, certes bien meilleurs que prévus, mais tout de même déficitaires. D'un autre côté, les commissaires sont conscients que lors du traitement du budget 2022 par le Conseil général, il avait été demandé que ce refus d'octroi soit revu en cours d'année si les comptes étaient meilleurs que prévus.

Après avoir pesé les pour et les contre, il en est ressorti que les collaborateurs communaux sont la force vives de notre commune et ne doivent pas être les seules victimes de situations financières difficiles plusieurs années de suite.

C'est pourquoi, la CGF a préavisé favorablement, à une courte majorité, l'octroi exceptionnel d'un échelon salarial au personnel communal au 1^{er} juillet 2022.

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

M. Quentin DI MEO (PLR) s'exprime ensuite : « *Voilà un rapport qui aura pris au groupe PLR un temps inversement proportionnel au nombre de pages qui le compose.*

Premier principe de base : un échelon perdu est perdu pour toute une carrière. L'effet se reporte naturellement sur les années suivantes.

Donc, nous ne parlons pas de six mois, mais bien de l'ensemble des carrières professionnelles des collaboratrices et collaborateurs de notre commune.

Deuxième principe de base : les échelons ne sont pas dû automatiquement aux collaboratrices et collaborateurs de notre commune.

Le constat posé, nous nous sommes vite rendu compte que la question est bien plus sensible que ce qu'elle peut laisser paraître au premier coup d'œil.

Tout d'abord, même conscients qu'il est extrêmement difficile de comparer une collectivité publique à l'économie privée, plusieurs élus PLR mettent en avant la solidarité entre les deux secteurs. En effet, alors que la crise est bel et bien présente, la maîtrise des coûts dans les entreprises devient une tâche ardue et des décisions difficiles doivent parfois être prises. Le signal que la Commune pourrait envoyer en accordant cet échelon prend dès lors une place déterminante dans nos réflexions.

En outre, les difficultés financières de notre commune, les incertitudes liées à la politique cantonale ainsi que la complexité des défis qu'attendent notre région, pousseront certains membres de notre groupe à refuser ou à s'abstenir.

À l'inverse, au vu des engagements pris lors de la séance du Conseil général du mois de décembre dernier, des résultats moins catastrophiques que prévus en 2021 et la stabilité financière de notre commune, quelques membres de notre groupe accepteront la proposition du Conseil communal d'accorder un échelon supplémentaire aux collaboratrices et collaborateurs concernés.

Il s'agit là également d'un geste de reconnaissance après une période tendue et compliquée. Ce sont donc des élus PLR partagés sur cette question qui voteront en leur âme et conscience. »

Mme Marie-France VAUCHER (Les Verts) prend la parole ainsi : « *En décembre dernier, faute de plusieurs éléments sur une thématique qui semblait bien plus complexe que ce qui avait été présenté et malgré l'annonce d'un budget très inquiétant, notre groupe s'était abstenu sur l'amendement tardif proposé par le Conseil communal. Nous avons alors souligné, au même titre que d'autres groupes d'ailleurs, que pareil gel de la progression salariale depuis 2020 ne devait plus être reconduit année après année.*

Au vu du résultat comptable pour 2021, nous approuvons donc cette adaptation salariale envers les employé-e-s de la Commune. On peut remarquer que cet octroi légitime et mérité d'un échelon intervient avec six mois de décalage ; selon la sensibilité politique, c'est donc six mois plus tôt ou six mois plus tard par rapport à l'approbation du budget. Dès lors, la question sur un éventuel effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2022 pourrait même se poser. En l'état, notre groupe ne demande pas d'effet rétroactif depuis le début de l'année, mais en revanche nous plaçons d'ores et déjà pour qu'un échelon supplémentaire soit octroyé dès le 1^{er} janvier 2023, et ce, sans tergiverser. »

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : « *L'UDC acceptera l'octroi de l'échelon, mais non pas de gaité de cœur. Si la qualité du travail des collaboratrices et des collaborateurs communaux n'est pas remise en cause, les finances de la Commune – les comptes le prouvent – n'est pas réjouissante. De plus, de manière générale vous le savez, l'UDC n'est pas favorable aux écarts de traitement marqués entre le secteur public et le secteur privé. Si l'ensemble des conditions cadres et modalités régissant le secteur public peut sembler « normal » pour certains, il apparaît comme une forme de « privilège » pour bien d'autres, actifs dans le secteur privé.*

Mais les usages sont ce qu'ils sont pour le moment, dès lors, une majorité du groupe UDC soutiendra la réintroduction de cet échelon telle que proposée. »

M. François OPPLIGER (PS) s'exprime ensuite : « Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre passé, consacré à l'étude du budget 2022, il nous fut proposé un amendement prévoyant le blocage de l'avancement des employés communaux, ce qui signifie qu'ils n'obtenaient pas les échelons salariaux prévu par le règlement du personnel communal. C'est à contrecœur qu'une majorité de notre groupe a soutenu l'amendement, afin de permettre à notre Commune d'aborder l'année 2022 avec un budget, ce qui est important pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Notre groupe accueille avec plaisir la proposition qui nous est faite ce soir d'octroyer au personnel communal les échelons salariaux auxquels il a droit. Notre devoir est de montrer que l'on apporte notre soutien aux employés de la Commune, ils le méritent bien. Ce d'autant plus que notre groupe avait proposé d'octroyer les échelons avec effet rétroactif au 1^{er} janvier lors de l'étude du budget, si les compte 2021 étaient bons, ce qui est le cas.

Donc, le groupe socialiste accepte la proposition du Conseil communal, car il est juste de reconnaître le travail du personnel communal. »

M. Jean Noël BOVARD (POP) indique qu'il paraît juste que les employés communaux profitent partiellement aux relativement bons résultats financiers de Val-de-Travers. Il rappelle que les années sautées ne peuvent être rattrapées et sont définitivement perdues pour le travailleur. Ce qui se répercute sur ces futures rentes et finalement sur sa qualité de vie et celle des siens.

Le groupe POP acceptera donc l'arrêté tel que proposé.

M. Florian STIRNEMMAN (AGORA) relève que si la possibilité de supprimer un échelon est prise lorsque la situation financière l'exige, il est juste de réintroduire cette augmentation quand cela est à nouveau possible. Aujourd'hui, les comptes indiquent que c'est le cas. C'est pourquoi le groupe AGORA acceptera cet arrêté.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est par 26 OUI, contre 1 NON et 8 absentions, que le Conseil général accepte l'octroi d'un crédit supplémentaire de 92'000 francs au budget 2022 pour l'octroi d'un échelon au personnel communal.

7. Classement du postulat interpartis pour l'élaboration d'une feuille de route pour retrouver un équilibre budgétaire

GED rcg9480

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFCOS).

M. MAIRY (cc) indique que le Conseil communal invite le Législatif à classer le postulat voté il y a un an. Au-delà du résultat meilleur qu'attendu des comptes 2021, l'exécutif estime avoir répondu au principe du postulat ; pas à son objectif lui-même, puisque le retour à l'équilibre n'est pas encore arrivé. Comme il le rappelle dans son rapport, le Conseil communal a mis en œuvre deux mesures principales pour y donner suite : le premier est la création d'une commission budgétaire, qui associe tous les groupes du Conseil général ; le second est l'amélioration de la lisibilité de la feuille de route sur laquelle travaillait déjà le Conseil communal.

Un important travail reste à faire. La commission budgétaire a siégé déjà à quatre reprises pour examiner quatre dicastères. Il reste une séance prévue demain soir. Il s'agira ensuite encore de faire un travail d'analyse globale avec cette commission, qui n'a pas de pouvoir décisionnel. Il appartiendra ensuite à chaque membre de remonter les propositions ou pistes qu'il souhaite au sein de son groupe, en vue de l'établissement du prochain budget.

Le Conseil communal a cherché, lors de chaque présentation, à donner des pistes d'optimisations possibles. Certaines déjà mentionnées, qui peuvent prendre un certain temps à se concrétiser. D'autres qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans la ligne du Conseil communal, mais qu'il lui semblait bon de

pouvoir partager avec la commission budgétaire pour permettre ensuite au Conseil général de prendre ses responsabilités.

À ce stade, l'Exécutif estime avoir répondu au postulat et souligne la difficulté qu'il y a à se projeter dans des retours à l'équilibre. Plusieurs groupes l'ont souligné, nous évoluons dans un contexte toujours fluctuant, sur le plan global en première lieu : qui aurait pu dire il y a un an que nous allions voir nos comptes être fragilisés par une guerre en Ukraine, alors qu'à l'époque c'était plutôt la pandémie de coronavirus qui nous préoccupait. D'autres éléments évoluent aussi : l'OCDE a voté un taux d'imposition des entreprises de 15 %, le canton de Neuchâtel pratique un taux plus bas ; la Suisse est en train de voir de quelle manière elle devra appliquer ce taux et qu'est-ce qui entre dans la manière de le calculer. On n'a pas encore toutes les réponses, mais il faudra voir si, sur le plan cantonal, ceci conduit à revoir à la hausse la fiscalité des entreprises, avec des impacts possibles auprès de certaines d'entre elles, ou si au contraire, ce taux peut être maintenu. Nous sommes aussi tributaires des décisions prises par le Grand Conseil. Le groupe PLR a rappelé celle liée à la taxe déchets, sur laquelle nous espérons une amélioration. Un autre dossier important est en cours de traitement par le législatif cantonal : celui des charges géotopographiques, où là une issue favorable est espérée pour notre commune. Sur ces charges-là, la Commune n'a pas de maîtrise ou une maîtrise partielle.

Par rapport à la demande du postulat, le Conseil communal estime que le nécessaire a été mis en œuvre, mais il reste conscient qu'un travail important reste à faire avec le Législatif pour revenir à l'équilibre.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Pierre-Alain WYSS (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du rapport relatif au classement de ce postulat. Celui-ci s'éloigne passablement d'une feuille de route. Ainsi, une partie du groupe PLR estime que le rapport manque de détails, mais il fera confiance à l'Exécutif.

M. SANTIAGO (Les Verts) s'exprime en ces termes : « *Nous remercions le Conseil communal de son rapport qui, dans une première lecture, nous paraît très succinct. Nous espérons sincèrement que la densité des réflexions sur le budget, menées au sein du Conseil communal et de la commission de gestion et des finances, soit inversement proportionnelle à l'épaisseur du rapport, qui tient à peine en deux pages recto-verso. Notre groupe n'étant pas représenté à la commission de gestion et des finances, il nous est difficile d'avoir une idée réaliste sur la première mesure évoquée, qui est une feuille de route plus lisible pour les commissaires, et l'intensité des discussions quant aux choix budgétaires.*

Concernant la seconde mesure qui est l'instauration de la commission budgétaire, nous saluons cette initiative avec les différentes présentations sur le fonctionnement de chaque dicastère et un survol des charges qui pourraient faire l'objet de réflexions complémentaires. Nous remercions aussi les membres du personnel administratif et technique qui y prennent part et qui répondent aux questions des commissaires présents. Ce dialogue nous paraît tout-à-fait utile et constructif.

Pour l'instant nous n'en sommes qu'à la prise d'informations. Notre avis est qu'en six mois cette commission a parcouru une moitié du chemin pour répondre aux demandes inscrites dans le postulat interpartis. Donc reste encore à se consulter de manière sereine, pondérée et plus détaillée sur les multiples pistes évoquées, sachant qu'elles ne seront pas toutes retenues ni jusqu'à quel degré, et que certaines possibilités de nouvelles ressources prendront du temps pour se concrétiser. Puis à en faire une synthèse réaliste afin de tendre à un objectif global admis de manière consensuelle par l'ensemble des groupes.

Si on est soulagé de voir que les comptes 2021 s'avèrent moins préoccupants que la projection au budget, notre groupe estime qu'il serait erroné d'arrêter les travaux de la commission, car les incertitudes à court terme et moyen terme sont nombreuses. Nous espérons que cet effort pourra aboutir, et qu'un classement du postulat ce soir ne signifie pas que les réflexions se retrouvent subitement dans une voie de garage.

Avant de nous positionner sur le classement éventuel, nous souhaiterions donc poser la question suivante au Conseil communal : comment envisage-t-il la suite des travaux au sein des commissions de gestion et finance et celle budgétaire, afin d'apporter les réponses aux points inscrits dans le postulat et encore en suspens (catalogue de mesures avec marge de manœuvre disponible ; sélection des mesures appropriées et pertinentes ; échéancier) ?»

M. ROSSELET-CHRIST(UDC) indique que son groupe acceptera le classement du postulat et tient à saluer la pertinence de la constitution de la commission budgétaire, qui est un outil très utile.

M. HIRSCHY (PS) prend ensuite la parole ainsi : *« Comme vous vous en souvenez peut-être, le groupe socialiste n'était pas favorable à ce postulat lors de son dépôt en juin 2021. Nous n'y voyions pas la valeur ajoutée, nous trouvions qu'il s'agissait d'un acte de défiance des partis de droite vis-à-vis du Conseil communal, remettant en question leurs compétences et celles du personnel communal. En outre, cela créait une très grande redondance avec le travail de la commission de gestion et des finances.*

Cela dit, le postulat ayant été approuvé, nous avons admiré l'énergie que le Conseil communal a développé pour répondre aux attentes des postulants. Une nouvelle commission budgétaire a été créée et nos commissaires de la CGF y ont participé activement. Depuis le début de l'année, quatre séances ont ausculté quatre dicastères, le dernier étant prévu le 29 juin prochain. Lors de ces séances, chaque chef de dicastère a présenté, avec tous ses chefs de service, l'ensemble de leurs activités, les coûts associés et proposé un nombre important de pistes d'amélioration possibles. La majorité d'entre elles sont déjà connues, mais nécessitent une volonté politique pour les concrétiser car elles aboutiront obligatoirement à des baisses de prestations. Cette commission doit maintenant prendre ses responsabilités et il appartient à ses membres, sous l'impulsion des initiants de ce postulat (et notamment ceux qui, ce soir, ont promis de faire des propositions au prochain budget) de remonter au sein de leurs groupes respectifs les sujets qu'ils entendent concrétiser dans le cadre du prochain exercice budgétaire.

Nous souhaitons vivement remercier les membres du Conseil communal et leurs chefs de service pour leur transparence et la bonne volonté montrée pour trouver des pistes d'amélioration. Notre groupe est, évidemment, favorable au classement de ce postulat.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) prend brièvement la parole pour se dire agréablement surpris d'apprendre que les Verts sont un parti de droite.

M. MAIRY (cc) remercie les groupes qui se sont exprimés pour leur entrée en matière favorable sur le classement de ce postulat. Une seule question a été posée, par les Verts, quant à savoir quelle suite le Conseil communal entend donner aux travaux de la commission budgétaire. Il répond que le Conseil communal a prévu, une fois que la prochaine séance de cette commission aura été tenue, de la réunir à nouveau après les vacances estivales et de lui transmettre une synthèse des propositions qui ont été faites par le Conseil communal lors de la présentation des différents dicastères. Ceci permettra ainsi d'ouvrir la discussion sur ces propositions, d'entendre aussi les commissionnaires qui, en fonction de ce qu'ils auront pu apprendre sur le fonctionnement des dicastères au cours de ces cinq séances, auront peut-être des propositions à faire eux-mêmes. Ensuite, ces réflexions nourriront à la fois les travaux de la CGF, mais aussi celles des groupes qui ne s'y trouvent pas et qui ont tout loisir de remonter des propositions, soit en plénum soit directement auprès du Conseil communal. Elles nourriront finalement les réflexions du Conseil communal dans le cadre de la phase budgétaire qui s'ouvrira dès la rentrée prochaine.

M. SANTIAGO (Les Verts) remercie le Conseil communal pour ses réponses qui reconforte son groupe, puisqu'elles vont dans le sens attendu pour la suite de ces travaux. Ainsi, ils accepteront le classement de ce postulat.

La parole n'étant plus demandée la présidente passe au vote.

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le classement du postulat interpartis pour l'élaboration d'une feuille de route pour retrouver un équilibre budgétaire.

8. Constitution de l'entité "Ambulances des Vallées neuchâtelaises"

GED rcg8623 | acg10798 | acg10836 | acg10852

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) annonce que sa sobriété orale sera inversement proportionnelle à l'importance de ce dossier, qui est particulier pour plusieurs raisons :

- Il est mené par deux communes, main dans la main, dans le domaine très spécifique du préhospitalier.
- Il implique l'externalisation d'une partie des prestations communales.
- Finalement, parce que la Commune détiendra 50 % de l'entreprise ; l'autre 50 % le sera par la commune de Val-de-Ruz.

Ce dossier est donc très important pour le Conseil communal et est présenté au Législatif dans un rapport relativement long, comprenant un rappel du contexte historique qui ne sera pas repris oralement. Mais, depuis 2019, les deux services, soit la société Ambulances Roland Sàrl et le service d'ambulances du Val-de-Travers, collaborent activement pour que le dispositif neuchâtelois fonctionne. Pour rappel, quatre services travaillent dans ce dispositif préhospitalier neuchâtelois. Ainsi, depuis octobre 2019, les collaborateurs travaillent ensemble sur deux sites : à Malvilliers et à Couvet. Ils ont déjà créé beaucoup de choses et mis en place des synergies, des formations, fait des améliorations quant à la qualité du matériel, et ouvert des discussions sur les véhicules également. Le système montre qu'il manque une dernière étape, celle qui est proposée ce soir, soit de racheter les parts sociales d'Ambulances Roland Sàrl et de créer une entité commune aux deux communes.

Le processus a été relativement long et M. Simon-Vermot remercie en son nom propre, mais aussi au nom du Conseil communal, les collaborateurs ambulanciers des deux entreprises pour leur résilience. Ils ont travaillé depuis 2019 dans des conditions qui n'étaient pas toujours faciles – le COVID n'aidant pas. Aujourd'hui se présente l'opportunité de créer quelque chose et, comme répété à plusieurs reprises, c'est maintenant le dernier coup de fouet pour que la mayonnaise prenne.

Cette nouvelle entité permettra de se trouver sur deux sites, d'avoir un poids politique important au niveau du dispositif préhospitalier neuchâtelois, d'avoir une sécurité sanitaire préservée dans la région ainsi qu'un intérêt financier ; toutefois l'intérêt politique est prépondérant, car à côté se trouvent deux services d'une grande importance au niveau du personnel et des régions couvertes que sont le SIS des montagnes et le SPS de Neuchâtel. Il est important pour les deux vallées de se maintenir, d'avoir une place forte dans ce dispositif, avec un centre fort à Malvilliers, qui permet de venir en renfort au service des ambulances des montagnes ou de Neuchâtel, mais également de faire des transferts inter-hospitaliers.

Pour la commune de Val-de-Travers en particulier, il est important d'avoir ce système, puisque nous avons besoin d'avoir des ambulances 24h/24 et sept jours sur sept dans la région. C'est le cas depuis des années et ce le sera encore le cas après, avec cette nouvelle entité. La Commune sera propriétaire et aura la main sur le nombre de véhicules par exemple, et ceci dans un cadre fixé par une gouvernance suprarégionale qui est la direction des urgences préhospitalières. Il n'y aurait ainsi aucun intérêt pour les communes partenaires de réduire le nombre d'équipages ou d'ambulances, puisque ceci est fixé au niveau cantonal.

Plusieurs arrêtés sont mis à l'ordre du jour, la première étape étant l'achat des parts sociales pour 575'000 francs. Une évaluation a été faite sur la valeur de cette entreprise. Ce ne sont pas des véhicules et du matériel qui sont achetés, mais une entreprise, avec ces compétences, ses connaissances, son savoir-faire et tout un personnel qui est en place depuis de nombreuses années. Grâce à cet achat, au transfert de nos collaborateurs, de notre matériel, de nos véhicules, cette entreprise sera constituée. Le dernier arrêté concerne le financement car le système pré-hospitalier neuchâtelois est déficitaire dans son ensemble et l'excédent de charge est partagé entre toutes les communes.

Le Conseil communal souligne l'importance de ce dossier, qui a été mené avec un comité de pilotage, entre les deux communes. Aujourd'hui c'est donc l'aboutissement de ce processus.

La présidente passe la parole à la commission de gestion et des finances.

M. BORTOLINI (président de la CGF) indique que comme la CGF est une commission multipartis, il est difficile pour un seul rapporteur de donner une argumentation neutre quant à un sujet hautement politique comme celui-ci. C'est pourquoi la CGF a décidé de communiquer uniquement qu'elle a préavisé favorablement la constitution de l'entité « Ambulances des Vallées neuchâtelaises ».

La présidente ouvre ensuite la discussion d'ensemble.

M. Daniel OTTH (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR s'est penché avec intérêt sur le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la constitution de l'entité « Ambulances des Vallées neuchâtelaises ».*

Ce projet est une opportunité de regrouper ces services d'urgence, ce qui en fera un projet pilote cantonal. C'est également une volonté de l'autorité cantonale d'avoir une unité d'ambulances sur le territoire neuchâtelais.

Ce nouveau service d'urgence deviendra le plus important du canton et permettra de renforcer la polyvalence des collaborateurs de la nouvelle entité. Cela assurera aussi une bonne qualité de service tout en garantissant une proximité de stationnement des ambulances.

Depuis l'évolution de l'hôpital de Couvet en Maison de santé et policlinique du RHNe, les autorités communales se sont battues pour préserver diverses prestations médicales, paramédicales et pré-hospitalières dans notre région. Le service d'ambulances est évidemment un maillon essentiel de la chaîne de sauvetage qui permet aux Vallonnières et aux Vallonniers de faire appel rapidement à des professionnels des soins pré-hospitaliers vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Le regroupement des deux entités permet de consolider ce maillon en officialisant la décision du CODIR Ambulances d'avril 2019 et de mettre tous les employés sous une seule direction avec une seule politique d'entreprise. Cette gestion permettra aux deux communes, à savoir le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, d'avoir une vision et une stratégie commune et cela tout en gardant un contrôle strict sur la gestion des coûts.

Ce service, qui sera géré par une entreprise spécialisée et indirectement par deux grandes communes, permettra d'intervenir sur plusieurs sites et en proposant des interventions primaires et secondaire. Cette entité, plus grande et plus attrayante devrait aussi permettre, en cas de recrutement, d'attirer du personnel compétent.

Le groupe PLR, dans sa grande majorité, acceptera ce projet de fusion. »

M. Adriana IOSET (POP) s'exprime ensuite ainsi : « *Feu le point 8 et le nouveau point 8 de l'ordre du jour de ce soir sont des sujets hautement idéologiques selon l'avis de notre groupe.*

Cela fait un certain temps que tant le Législatif que l'Exécutif de notre commune sont à droite dans leur majorité. C'est aussi le cas pour notre Canton depuis le début de la législature en cours.

Que veut la droite ? Du point de vue économique, conserver l'état de choses, c'est-à-dire un monde néolibéral, en réduisant le plus possible l'intervention de l'état.

Aujourd'hui, nous devons nous battre pour conserver les acquis sociaux durement gagnés par les travailleurs tout au long de l'histoire.

Mesdames, Messieurs, on nous demande d'être pragmatiques. Selon le dictionnaire Robert, le pragmatisme est « l'attitude d'une personne qui ne se soucie que d'efficacité ». Que faire alors si notre souci est de laisser à nos petits-enfants un monde plus juste ?

(Je cite) : « Je milite au POP parce que je crois qu'un monde meilleur est possible ». Cette phrase prononcée il y a quinze ans par mon camarade Philippe Vaucher m'a conduite à faire de la politique.

Aujourd'hui, nous avons à choisir entre être pragmatiques et rester fidèles à nos convictions. Si nous choisissons le pragmatisme, qui restera-t-il pour défendre les acquis sociaux si durement obtenus ? Qui rendra honneur à tant de travailleuses et travailleurs qui ont donné leurs vies pour qu'aujourd'hui nous ayons droit à des congés payés ? À des indemnités de départ lorsque notre poste est supprimé ?

À force de consensus, nous créons une espèce de magma politique où nos concitoyennes et concitoyens ne se retrouvent plus. Qui d'entre nous n'a pas entendu dire « Je ne vote plus. De toute façon les

politiciens et politiciennes, c'est toutes et tous les mêmes ! » Et ce sera plutôt vrai à force d'être pragmatiques.

Nous comprenons, bien sûr, le besoin d'être raisonnable, de s'adapter à la réalité que nous vivons. Nous arrivons à comprendre la pensée de nos collègues de droite. Mais nous ne la partageons pas. Et c'est parce que nous ne la partageons pas que notre engagement politique fait sens.

Et, juste pour réagir à la lettre ouverte du Conseil communal parue hier dans notre hebdomadaire régional : ce n'est pas parce que nous avons une lecture différente de la réalité qu'il faut nous traiter de menteurs s'il vous plaît.

Pendant les nombreuses rencontres et séances qui ont précédé notre réunion de ce soir, nous avons entendu dire que puisqu'on nous met devant le fait quasiment accompli il ne nous reste qu'à essayer de négocier les meilleures conditions de travail pour nos ambulanciers. Il est évident que nous exigeons qu'ils aient de bonnes conditions. Mais nous exigeons aussi et avant tout que la santé et l'éducation appartiennent à la communauté.

Comment aurions-nous pu soutenir la modification de règlement qui nous était proposée au point 8 de l'ordre du jour qui a été annulé ? Il s'agissait de modifier la loi et affaiblir les garanties de l'emploi d'employé-e-s de la commune alors que le processus de changement de leurs conditions de travail est déjà entamé !

S'il s'agissait d'un employeur dans le privé nous serions déjà scandalisé-e-s, mais il s'agit de notre commune et nous étions censé-e-s exprimer notre approbation ce soir ! Nous croyons rêver, ou plutôt faire un cauchemar.

Si nous avons approuvé la modification de ce règlement aujourd'hui, nous aurions facilité la privatisation de tous les services communaux, quand notre Conseil communal le souhaitera : pourquoi pas le service des eaux, la crèche communale (que nous aurons mis deux législatures à mettre en place) ? Seuls exclus de ce changement : les enseignants. Serait-ce peut-être parce que leurs postes relèvent d'une compétence cantonale ?

À quand l'externalisation de notre exécutif puisqu'on y est ? »

M. ROSSELET-CHRIST (UCD) prend ensuite la parole : « *L'UDC s'est penchée avec attention sur le présent rapport, dont les implications sont nombreuses pour notre commune et ses habitants.*

Avant toute chose, il nous paraît important de remercier sincèrement l'ensemble du personnel œuvrant dans le secteur ambulancier pour son excellent travail, son engagement quotidien et son service vital de qualité pour la population.

Notre groupe salue la grande pertinence du projet qui nous est présenté. Le regroupement de l'ensemble des moyens sous la nouvelle entité « Ambulances des Vallées neuchâteloises » représente une véritable opportunité pour la collectivité publique de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz. Comme dit l'adage : ensemble, nous sommes plus forts.

La constitution d'une nouvelle entité privée suscite néanmoins quelques réserves, ce qui peut se comprendre, mais nous sommes rassurés de savoir que cette entité restera sous l'égide des collectivités publiques de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers. En outre, l'investissement sollicité peut sembler conséquent, mais il sera vraisemblablement rentable à court terme déjà.

Nous nous plaçons dès lors en porte-à-faux de nos collègues d'extrême-gauche à l'autre bout de cet hémicycle ; en effet, l'on peut nous reprocher d'être attentif – trop attentif – au pragmatisme et à l'efficacité, prétendument au détriment des acquis sociaux (quoique cela n'est pas tout à fait vrai) mais Mesdames et Messieurs, sans pragmatisme, sans efficacité, ces acquis sociaux disparaissent car la colonne vertébrale de l'Etat-providence est entièrement dépendante des richesses et du fruit du travail du secteur privé, qui prospère de façon pérenne grâce au libéralisme économique.

Vous l'aurez donc compris, à l'instar de nos collègues UDC du législatif de la commune de Val-de-Ruz, l'UDC acceptera à l'unanimité la constitution de l'entité « Ambulances des Vallées neuchâteloises ».

A fortiori, nous accepterons également à l'unanimité le postulat du groupe socialiste qui y est relié et dont nous parlerons tout à l'heure (nous ne reprendrons donc pas la parole ensuite sur cet objet puisque nous le faisons maintenant) ; en effet, bien que certaines demandes qu'il formule nous paraissent d'emblée irréalistes, la majorité des questions soulevées nous semble pertinente et l'ensemble n'est guère contraignant, permettant de dissiper les quelques réserves résiduelles quant au bien-fondé du rapport par des demandes d'études et davantage de transparence. »

Mme VAUCHER (Les Verts) poursuit ainsi : « Notre groupe a lu le rapport du Conseil communal avec la plus grande attention, et même plus, puisque nous avons pris également connaissance de celui présenté à Val-de-Ruz, qui s'avère richement documenté, ainsi que du courrier du syndicat des services publics, sollicité par plusieurs ambulanciers et ambulancières du Vallon. Les échos que nous avons eus laissent à penser qu'un rapprochement plus abouti des deux services via une fusion fait sens, c'est pourquoi notre groupe ne s'y oppose pas dans son principe.

Au passage, nous tenons à saluer l'ensemble du personnel de santé, œuvrant aussi dans le domaine préhospitalier, bien mobilisé ces dernières années de pandémie, son engagement sans faille et admirable, bref juste indispensable. Après les avoir applaudis au balcon, ils méritent toute notre gratitude, et nous sommes particulièrement soulagés que le Conseil communal ait eu la sagesse de retirer le point 8 de l'ordre du jour.

Notre appréciation de ce dossier, qui s'avère vite complexe, s'appuie sur deux axes : d'une part la sécurité sanitaire à assurer à nos concitoyen·ne·s, et d'autre part les conditions de travail des employé·e·s dans la nouvelle entité. Car n'est-il pas, pour fournir un bon travail, rien ne vaut de bonnes conditions de travail pour le fournir. Pour ceux qui ne sauraient en être convaincus et qui penseraient que notre message est orienté à gauche, oui à gauche, nous les invitons volontiers à prendre connaissance des conclusions du tribunal fédéral dans le dossier de la planification hospitalière cantonale, mais aussi de celui concernant les conditions générales de travail en EMS. Nous ne pensons pas que son objectivité est à discuter.

Concernant la sécurité sanitaire, préoccupation nous semble-t-il partagée par tout cet hémicycle, un indicateur permet de suivre sa performance dans les rapports de gestion qui accompagnent nos comptes communaux : ce sont les délais de réponse pour arriver sur les lieux d'intervention des ambulances, qui figurent très concrètement en page 32 pour l'exercice 2021.

La norme de l'IAS (interassociation de sauvetage) pour les interventions avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales est de ne pas dépasser quinze minutes dans 90 % des sorties. Pour le Vallon en 2021, on y apprend que les interventions arrivaient hors délai dans 22 % des cas, c'est-à-dire une sortie sur cinq ! On vous laisse y réfléchir. Cette proportion peu satisfaisante s'abaisse à 11 % des cas en tenant compte aussi des répondants sanitaires autres que les ambulanciers. Les années précédentes, soit avant la collaboration avec le Val-de-Ruz, la proportion hors délai était moins élevée, variant de 12 à 18 % pour les années 2018 à 2020. Dans ce prolongement, il nous semble également important de vous faire part de notre souci concernant les incidents compromettant la vie des jeunes enfants, puisqu'aucune urgence pédiatrique n'est plus assurée sur le site de Couvet. Bien sûr, nous prenons volontiers l'avis du Conseil communal par rapport à la nouvelle organisation qu'il entend mettre en place pour assurer la sécurité de concitoyen·ne·s et de nos têtes blondes.

Nous aurions souhaité faire la même comparaison avec les ambulances privées Roland, mais apparemment ces données ne sont pas disponibles pour le législatif du Val-de-Ruz, une SA n'étant pas astreinte de publier ces chiffres. C'est donc un manque de transparence qui pourrait se prolonger avec la nouvelle entité, et nous le regrettons déjà. Le plus important est qu'après la fusion, ce taux soit amélioré pour atteindre la norme en termes de sécurité sanitaire, indépendamment du type de structure portée par la nouvelle entité. Aussi nous souhaiterions obtenir la confirmation que cette norme pourra être effectivement respectée avec la fusion des deux services.

Concernant les conditions de travail, notre groupe estime que les questions soulevées et les préoccupations des employé·e·s quant à la prévoyance professionnelle, les assurances maladie, accidents et perte de gain, et les congés sont légitimes, et elles méritent des réponses claires et transparentes vis-à-vis de notre législatif. Pour y répondre au mieux, notre avis est qu'un syndicat intercommunal est plus à même de garantir la situation acquise pour celles et ceux qui se sont engagés au service de notre collectivité, alors qu'une raison sociale privée de type Sàrl n'offre pas les mêmes conditions d'attractivité, et le risque est évident que leur situation pourrait se péjorer. Nous relevons que les arguments avancés pour le Conseil communal pour ce modèle de gouvernance sont peu convaincants. Prétendre qu'il induit une lourdeur de fonctionnement ou un manque de réactivité dans ce domaine nous semble anecdotique dans la mesure où il ne serait constitué que de deux seules communes. Pour ces raisons, nous soutiendrons le postulat présenté par le PS, en espérant que les demandes soient non seulement étudiées, mais surtout prises en considération dans leur grande majorité au moment de signer les futurs engagements de la nouvelle entité.

M. Philippe VAUCHER (POP) prend également la parole : « Je traiterai ce point, bien qu'il soit éminemment politique, d'une manière plus factuelle. Nous aimerions donc apporter un certain nombre de commentaires et poser des questions au Conseil communal.

Nous aimerions savoir ce que pensent de ce projet les autorités des Verrières et de la Côte-aux-Fées qui sont les villages les plus éloignés de Malvilliers et sont donc ceux qui souffriront le plus de ce regroupement. Mais au fait, ont-elles été consultées ou seront-elles mises devant le fait accompli ?

Nous aimerions maintenant relever que la manière de communiquer des Conseils communaux de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers dans la presse est pour le moins discutable, puisque l'article du 11 juin dans ArclInfo donnait la décision de création « d'Ambulance des Vallées » comme acquise, alors que notre autorité n'en avait pas encore débattu. Le Conseil communal est libre d'informer la presse mais il faut le faire de manière impartiale en expliquant les tenants et aboutissants d'une proposition ou d'un projet.

L'excuse avancée par le Conseil communal de ne pas avoir de plan B à la création d'une Sàrl reflète simplement d'un choix. Il était en effet tout à fait possible de créer une société de droit public qui aurait racheté Ambulance Roland Sàrl. Si en effet, un établissement de droit public doit découler d'une loi (au minimum cantonale) pour sa création et pour avoir une personnalité juridique, les conseils communaux des deux Vallées ont choisi d'écarter cette option tout à fait réalisable, bien que plus compliquée à mettre en place. Il s'agit donc réellement d'un choix. Et comme rien ne pressait et que le modèle actuel de collaboration peut sans autre être reconduit le temps nécessaire à la création d'une entité de droit public, cette excuse ne tient pas la route. De plus, nous pensons, comme le Conseil communal, qu'il y a fort à parier qu'un service cantonal d'ambulance verra le jour dans les années à venir. Le fait que les services des deux villes soient publics ferait raisonnablement opter pour une entité publique pour les Vallées.

Autre point de questionnement : le deuxième véhicule de Val-de-Travers est stationné durant la journée à Malvilliers d'où l'on envoie à Couvet un véhicule dès que la première ambulance vallonnaise est envoyée sur le terrain. Cette seconde ambulance doit se déplacer, parfois avec des conditions météo difficiles et en passant par la Tourne pendant les travaux de la Clusette (cinq minutes de plus), ce qui augmente les risques pour les Vallonnières et les Vallonniers en cas d'urgences vitales. Et quel est le coût de ces déplacements de véhicules vides en tenant compte de l'usure et de la consommation de carburant ? Sans parler du CO² supplémentaire émis par ce mode de fonctionnement !

Parlons du contrôle démocratique qui est lui aussi discutable : seuls deux conseillers communaux (un Vaudrusien et un Vallonnier) auront tout pouvoir sur la gestion de la nouvelle entreprise puisque l'Assemblée des associés sera composée :

- d'un conseiller communal par commune associée ayant le droit de vote,
- d'un seul conseiller général par commune associée sans droit de vote,
- d'invités (sans droit de vote)

À côté des organes précités, une direction, principalement basée à Malvilliers, mais chapeautant les deux sites, sera nommée pour gérer la nouvelle société au quotidien.

Ce qui signifie que les deux communes vont prêter chacune 400'000 francs à une société privée qu'elles ne contrôlent pas vraiment démocratiquement et dont on ne peut garantir la pérennité, et ce même si les parts de la nouvelle société seront heureusement inscrites au patrimoine administratif ! Est-ce bien raisonnable ?

Relevons aussi que si cette nouvelle société venait à être créée, elle sera soumise à l'impôt cantonal. Les communes propriétaires paieront un impôt au Canton, sans aucune possibilité de le récupérer !

Enfin, dans la situation actuelle, rien ne prouve que la nouvelle entité prenne le nom d'Ambulances des Vallées neuchâteloises puisque, comme vous pouvez le lire au point 4.4. p. 9, du rapport qui nous est soumis, je cite : Potentielle transformation de la raison sociale d'Ambulances Roland Sàrl.

La dernière étape pourrait ensuite consister en un changement de la raison sociale d'Ambulances Roland Sàrl pour devenir Ambulances des Vallées neuchâteloises Sàrl.

Les termes « Potentielle » et le conditionnel utilisé pour le verbe « pouvoir » ne nous rassure pas quant au futur nom utilisé par cette entreprise. Nous demandons que le Conseil communal garantisse ce soir que la nouvelle société, si elle voit le jour, s'appellera bel et bien « Ambulances des Vallées neuchâteloises Sàrl », aucune garantie ne nous est fournie par les trois arrêtés qui nous sont soumis ce soir puisque l'on y parle que d'« Ambulances Roland Sàrl ».

Si je résume la situation, le Conseil communal nous propose ce soir.

- *d'acheter la moitié d'une entreprise privée pour la somme de 575'000 francs ;*
- *d'accepter un modèle de gouvernance démocratique discutable car reposant sur peu de personnes ;*
- *de n'avoir aucune garantie du nom de cette future société ;*
- *d'accepter que le siège social de cette entreprise ne soit pas à Val-de-Travers ;*
- *d'accepter que la sécurité sanitaire soit péjorée à Val-de-Travers ;*
- *d'accepter que cette société paie des impôts au Canton ;*
- *de prêter 400'000 francs jusqu'au 31 juillet 2037 à cette nouvelle société pour lui permettre de démarrer ses activités ;*
- *de vendre à crédit pour la somme de 306'422 francs la totalité du patrimoine du service des ambulances de Val-de-Travers.*

En ce qui nous concerne, si nous ne sommes pas du tout opposé à la collaboration étroite entre les ambulances de Val-de-Travers et la société Ambulances Roland Sàrl, nous sommes opposés aux trois arrêtés soumis au point 8 de notre ordre du jour, car nous les jugeons perfectibles et nous demandons au Conseil communal de remettre l'ouvrage sur le métier pour le bien de notre commune et de ses habitantes et habitants, et ce, même si le Conseil général Vaudrusien, qui a tout à gagner de cette fusion (je devrais peut-être plutôt parler d'absorption) a accepté ces arrêtés ce lundi.

Nous espérons que vous ainsi ferrez passer l'intérêt de la population de notre commune avant toutes autres considérations et refuserez l'entrée en matière et ses trois arrêtés. »

M. MARGOT (PS) s'exprime à son tour : *« La volonté du Conseil communal de créer, avec le Val-de-Ruz, l'entité « Ambulances des Vallées neuchâteloises » a retenu toute notre attention et a suscité au sein du groupe PS de nombreux débats, réflexions, interrogations et surtout de nombreux étonnements.*

Si le groupe PS comprend la nécessité de mettre les effectifs en commun afin d'atteindre une meilleure couverture globale et une plus grande qualité des services, le choix d'une Sàrl et donc d'une entité privée nous a rendus des plus sceptiques. En effet, le groupe PS est persuadé de l'importance du rôle de l'Etat comme garant du plus grand nombre de services possibles. Il nous sera probablement rétorqué que la future entité sera aux mains de deux communes, ce qui est certes vrai, mais cela n'empêche en rien le transfert d'une entité soumise au droit public à une entité soumise au droit privé. Et je ne crois pas prendre de risques ici en annonçant que tout le monde sera d'accord pour dire que ces deux sortes de droit sont fortement éloignées, notamment en termes de protection de l'emploi pour le personnel et de contrôle démocratique.

Malgré ces arguments et ses réticences que nous pourrions qualifier d'instinctives, le groupe PS se doit d'étudier la situation actuelle dans son ensemble. Et de constater que nous nous voyons quelque peu forcer la main. Tout d'abord par le fait que les deux conseils communaux aient exclu le syndicat intercommunal comme future forme possible de cette entité. Ensuite, car l'actuel directeur de Roland SA désire vendre et qu'il est en son pouvoir de vendre à une entité privée, nullement contrôlée par une institution publique, ce que le groupe PS désire éviter à tout prix. Ce sont ces deux facteurs, et bien évidemment surtout le dernier, qui permettront potentiellement au groupe PS de soutenir la création de cette entité.

Je dis potentiellement, car le soutien de la majorité du groupe PS dépendra de l'acceptation ou non du postulat que nous avons déposé en début de séance. Le groupe PS demandera, à la suite de cette intervention, une suspension de séance, afin de consulter les groupes au sujet de notre postulat et afin de nous décider sur le soutien ou non de la création de cette nouvelle entité. En effet, si le groupe PS est prêt à rentrer en matière sur ce dossier, nous demandons cependant des garanties futures quant à cette prochaine entité. Comme mentionné précédemment, des garanties tout d'abord quant à la transparence de cette Sàrl vis-à-vis du Conseil général, en présentant un rapport sur la future convention d'actionnaires. Nous désirons également pouvoir trouver dans cette future convention d'actionnaires des garanties quant à la consultation du Conseil général en cas d'augmentation du capital-actions de la future entité, ce qui n'est actuellement pas obligatoire.

Des garanties ensuite sur une consultation plus large des conseils généraux de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers, par la participation de deux membres de chaque législatif en tant que membre consultatif au sein du futur conseil d'administration.

Des garanties finalement, et nous insistons sur ce point, en ce qui concerne les futures conditions de travail des ambulancières et ambulanciers au sein des ambulances des vallées neuchâtelaises.

En effet, le passage du public au privé ne doit en aucun cas conduire à une détérioration des conditions de travail. Si le Conseil communal a tenu à nous rassurer à de nombreuses reprises sur ce point, en nous assurant que les conditions salariales seront « similaires » - et j'insiste sur ce terme - à celles actuelles des ambulanciers à Val-de-Travers, nos contacts pris avec les syndicats nous ont laissé nombre de préoccupations, qui se reflètent dans notre postulat.

Ainsi, si des améliorations sont à noter dans certains domaines - ce dont nous félicitons le Conseil communal au passage - plusieurs problèmes restent, notamment en ce qui concernent les conditions cadres en termes de LPP, d'assurances maladie et accidents, et du nombre de jours de vacances. Alors que le Conseil communal nous avait assuré de la « similarité » des conditions de travail, nous pensons qu'un transfert de la CPCN (qui pour rappel se compose d'une cotisation de 60 % de la part de l'employeur et de 40 % de la part de l'employé) à une caisse de pension privée (avec une cotisation 50 % - 50 % cette fois-ci, sur la base du minimum prévu par la LPP), ainsi que la suppression du plan de prévoyance sur-obligatoire, facilitant la possibilité d'une retraite anticipée, ne consiste pas en une similarité, par exemple. Ce type de différence est justement au cœur de notre refus d'annuler les indemnités en cas de suppression de poste pour un personnel ayant des conditions de travail « semblables », cette similarité pouvant revêtir des aspects très divers selon les interprétations.

Si le Conseil communal désire créer cette nouvelle entité sous une forme privée car un syndicat intercommunal n'est pas envisagé, cette forme juridique étant, selon lui, trop opaque et compliquée, nous poussons de tous nos vœux à ce que la future entité garde les acquis en termes de conditions de travail que lui garantissait sa présence au sein du droit public.

Il est également important ici de noter qu'un postulat similaire à celui déposé par le groupe PS aujourd'hui a été déposé par le groupe PS au sein du Conseil général de Val-de-Ruz lors de leur séance de lundi, et que celui-ci a été accepté à une large majorité. Le groupe PS de Val-de-Travers désire ici effectuer le pendant à ce qui a été déposé à Val-de-Ruz, afin de souligner la volonté commune des législatifs de garantir les meilleures conditions de travail possible aux futurs ambulanciers des « vallées neuchâtelaises ».

La volonté du groupe PS en ce qui concerne les futures conditions de travail étant exposée, nous désirons encore dire quelques mots sur le contexte global de gestion autour de la présentation de ces projets d'arrêtés devant notre assemblée.

En effet, plusieurs points de gestion de la part du Conseil communal nous ont laissés étonnés, comme je le mentionnais en introduction.

Tout d'abord, la publication du Conseil communal d'un communiqué de presse sur la création de l'entité « Ambulances des Vallées neuchâtelaises », qui nous a quelque peu laissé sur notre faim. En effet, la surprise était présente lorsque, alors que le projet est discuté depuis de nombreux mois, un communiqué annonçant tous les bienfaits de ce projet est apparu deux petites semaines avant le vote de notre assemblée. Cela a été ressenti comme un geste de pression à notre égard, et il aurait peut-être été judicieux de le retarder de quinze jours afin de pouvoir annoncer une nouvelle sûre et décidée. Le ton aussi donnait l'impression que le projet était presque déjà réalisé : logo flambant neuf, les conseils généraux, je cite : « traiteront ainsi un rapport permettant de concrétiser cet important projet », je cite encore « le regroupement... sera l'occasion d'associer des ressources et des compétences ». Ici encore le ton nous laisse perplexe, l'emploi du conditionnel aurait peut-être été judicieux ? On nous dira qu'on pinaille, mais ce communiqué de presse nous donne l'impression que cet hémicycle fait office de chambre d'enregistrement. Nous suggérons donc au Conseil communal de faire plus attention lors de ses futurs communiqués et de se montrer peut-être un peu plus patient.

L'emploi du calendrier du traitement nous a aussi quelque peu étonné. Nous nous sommes vus présenté l'acceptation de cette proposition un peu en « urgence », le projet ayant besoin d'aller de l'avant afin que Roland Sàrl ne soit pas racheté par d'autres acteurs, alors que l'avis des commissions du personnel et des ambulanciers n'était pas encore clair. Nous demandons dès lors : quel est le calendrier de communication auprès du personnel ? Ont-ils été avertis avant le communiqué de presse ? Ont-ils eu la possibilité de faire part de leur remarques ou suggestions ? Et si oui, quand ont-ils été avertis ? Un mois ? Une semaine ?

Deux jours à l'avance ? Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses futurs éclaircissements à ce sujet.

Pour conclure, le groupe socialiste acceptera donc dans sa majorité la création de cette nouvelle entité, sous réserve de réponses futures à nos interrogations quant à la gestion de cette future entité et des conditions de travail des ambulancières et ambulanciers, interrogations dont notre postulat permettra les réponses. Nous invitons également le Conseil communal à intégrer les quelques éléments de critiques apportés par le groupe PS quant à la gestion de ce dossier (communiqué de presse et gestion du calendrier) dans le futur, afin que la collaboration saine qui était de mise jusqu'à présent puisse continuer dans les meilleures conditions.

La présidente indique qu'elle accordera la suspension de séance, mais lorsque tous les groupes auront eu la possibilité de s'exprimer.

M. RAY (AGORA) prend ensuite la parole en ces termes : « *Le groupe Agora salue et soutient ce projet entrepreneurial dont nous espérons vivement que les grands gagnants de cette nouvelle entité « Ambulances des Vallées neuchâteloises » seront les habitants de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz grâce à des prestations encore améliorées par une association des ressources et des compétences.*

Nous le soutenons car, selon nos sources, la majorité du personnel concerné par ces changements y est également favorable. »

M. SIMON-VERMOT (cc) remercie d'abord les groupes pour l'entrée en matière relativement positive et relève qu'il est effectivement possible, dans ce projet, d'y voir quelque chose d'idéologique, mais ce n'est pas le cas du Conseil communal, qui y voit une vision d'avenir, dans un domaine qui est extrêmement cadré, surveillé par l'Etat et faisant partie d'un dispositif (neuchâtelois) dans lequel il n'est pas aisé d'entrer. On ne peut donc pas dire qu'il y ait une libre concurrence entre ces quatre services autorisés par la DIRUP et par le Canton. Il s'agit donc de quelque chose de pragmatique, même si certains membres du Législatif n'aiment pas ce terme. Lorsqu'on parle de « faits alternatifs », cela fait bondir M. Simon-Vermot, ce terme ayant été entendu aux États-Unis il y a quelques années et ce n'était pas très bon signe. Lorsque l'on dit des choses qui ne sont pas vraies, ce ne sont pas des faits alternatifs, mais des mensonges.

Concernant les questions des Verts sur certains chiffres repris des rapports de gestion, preuve de la transparence du Conseil communal, dont on ne trouve pas le pendant pour le Val-de-Ruz, car Ambulances Roland Sàrl n'appartient pas à cette commune, M. Simon-Vermot se veut rassurant quant aux indicateurs : à Val-de-Travers, il n'y a eu que dix interventions, sur plus de 334 sur l'année 2021, qui ont subi un retard dû aux rocade des ambulances. C'est peut-être déjà trop, mais ce ne sont pas des proportions gigantesques. Effectivement, le taux est monté en 2021, à 22 %, alors que la tendance était à la stabilité. Toutefois, lorsqu'on retranche l'activité des premiers répondants sanitaires, on arrive à des chiffres qui sont plus bas, à 11,1 % de cas hors des quinze minutes de délai de réponse. Ambulances Roland à Val-de-Ruz est à 5 %.

Au niveau des urgences pédiatriques, elles n'ont rien à voir avec les urgences préhospitalières, il ne se prononcera donc pas sur ce sujet.

Concernant la variante du syndicat intercommunal, ce type de collaboration intercommunale est l'une des raisons qui a poussé les deux communes des Vallées à la fusion, en 2009 chez nous et en 2013 pour Val-de-Ruz. Ceux qui ont siégé dans les anciennes communes se souviennent de ces syndicats intercommunaux qui étaient de véritables boîtes noires, où, le lundi soir, cinq ou six messieurs-dames décidaient d'investir des millions sans passer par la case « législatif » ; cela existait et c'est arrivé. Alors que dans une Sàrl, cela ne sera jamais le cas, car lorsque l'entreprise voudra investir, elle ira voir un banquier mais ne pourra pas se servir dans la poche des communes comme ça. Le syndicat intercommunal n'est vraiment pas la panacée ; l'exécutif de Val-de-Ruz s'en souvient tout autant que Val-de-Travers. Il faut également rappeler qu'un syndicat intercommunal est une institution de droit public, mais qui peut faire son propre règlement du personnel, au même titre que la commune de Val-de-Travers d'ailleurs. Ainsi, même en choisissant le modèle du syndicat intercommunal, il n'y aurait aucune garantie que les collaborateurs retrouvent les mêmes conditions qu'à la commune de Val-de-Travers, mais effectivement soumise au droit public, qui permet, par exemple, de faire travailler les gens plus de 50 heures par semaine, ou comme à la Ville de la Chaux-de-Fonds qui fait travailler son personnel 24h et les paie 17h.

M. Simon-Vermot remercie le porte-parole du POP qui n'a vraisemblablement pas lu la réponse du Conseil communal à la lettre ouverte de son groupe dans le Courrier du Val-de-Travers, puisque plusieurs éléments erronés ont été repris dans l'intervention. ArcInfo a fait un article que l'Exécutif a lui-aussi trouvé extrêmement positif et optimiste, alors que la conférence et le communiqué de presse n'indiquaient pas du tout cela. Le communiqué de presse portait d'ailleurs, en première page, une remarque qui indiquait « sous réserve de validation des conseils généraux ».

Pour Les Verrières et la Côte-aux-Fées, il n'y aura pas d'impact, vu que le même système est en place depuis 2019. Toutefois, une rencontre est prévue lundi prochain avec les exécutifs de ces deux communes pour discuter des incidences financières qu'il pourrait y avoir sur elles.

Au niveau des établissements de droit public, le représentant du POP est extrêmement ambitieux, car lorsqu'on parle de loi, on parle de loi cantonale et ceci demande des années et doit passer l'épreuve du Grand Conseil également, qui serait certainement peu enclin à créer une loi cantonale sur le service des ambulances des Vallées neuchâteloises. Cette proposition n'est donc pas possible et reporterait encore le projet de plusieurs années si on devait se lancer dans une rédaction de loi. Ça n'arrangerait pas non plus les ambulanciers, qui travaillent depuis 2019 dans des conditions qui sont parfois un peu compliquées, avec des cultures d'entreprise et des conditions de travail différentes. Reporter encore l'analyse du projet ne serait pas un cadeau à faire à nos collaborateurs ambulanciers.

Par rapport au contrôle démocratique, il ne sera pas extrêmement important sur une Sàrl qui est de droit privé, mais qui restera en mains publiques. C'est pourquoi le postulat, qui ne sera pas combattu par le Conseil communal, va selon lui dans le bon sens. Il sera tout à fait possible d'ouvrir les portes de l'entreprise aux conseillers généraux qui sont intéressés. Le contrôle démocratique sur le service des ambulances actuel, depuis sa création il y a quelques années, puis depuis 2009 dans la commune de Val-de-Travers, s'est généralement limité à l'achat des véhicules, hormis le crédit d'investissement de 1,5 million pour la centrale de Couvet. On a rarement vu des conseillers généraux ou conseillères générales déambuler entre les rangs des ambulances pour vérifier.

La pérennité de la Sàrl est également mise en doute. M. Simon-Vermot affirme que le dispositif neuchâtelois est géré par le Canton et par les quatre régions qui composent le dispositif, avec un nombre d'ambulance qui est fixé au niveau cantonal, tout comme l'équipage ainsi que le coefficient administratif nécessaire. Ainsi, tout est fixé et très clair. Depuis 2015, les deux sociétés touchent à elles seules 7,3 millions, soit un chiffre d'affaires qui est constant et qui va évoluer désormais puisqu'il a été possible de faire appliquer l'IPC à cette manne financière. Peu d'entreprises privées peuvent se targuer de connaître leur chiffre d'affaire le 1^{er} janvier, pour la fin de l'année. Ici, le montant est connu, à la société ensuite de la gérer afin de se pérenniser. À moins que le canton ne perde 150'000 habitants, il n'y a pas lieu de réduire le nombre d'ambulances. Ceci a été fixé et tout le monde reconnaît l'excellence du système préhospitalier neuchâtelois, il ne serait dans l'intérêt de personne de le casser, que ce soit la commune de Val-de-Ruz, ou la commune de Val-de-Travers.

Au niveau du nom de la raison sociale, c'est un sujet extrêmement sensible, c'est pourquoi il était indiqué dans le communiqué de presse que c'est un nom « potentiel ». Les deux exécutifs ont beaucoup cogité là-dessus, de savoir aussi s'il était important de changer de nom ou pas. Encore aujourd'hui, le comité de pilotage a estimé qu'il n'était pas impossible qu'il le change. Ceci ne pose pas de souci particulier. Toutefois, M. Simon-Vermot reconnaît qu'il peut être étonnant de voir déjà la nouvelle identité visuelle, mais celle-ci a été créée à l'interne par les collaborateurs, qui se sont sentis appelés par ce nouveau projet. Dès lors, le Conseil communal trouvait cela positif et a souhaité le mettre en avant ; il regrette que ce soit perçu comme un moyen de « tordre le bras » pour faire passer le dossier au législatif.

Concernant le choix du droit privé, comme déjà abordé plus haut, le droit public n'est vraiment pas la panacée. Certains aimeraient d'ailleurs beaucoup rejoindre le droit privé, qui est soumis au secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et qui, pour chaque heure dépassée durant la semaine tire les oreilles des entreprises privées. Dans le public, cela n'existe pas. Le droit privé accorde aussi certains privilèges, ce qui est accepté et apprécié dans d'autres services d'ambulances. Dans d'autres cantons, beaucoup sont des associations aussi, soit qui appartiennent à des hôpitaux ou à des entreprises privées. Donc il y a, en Suisse romande, presque autant de statuts juridiques qu'il y a de services d'ambulances. Les ambulanciers ne vont pas forcément regarder le statut juridique de l'entreprise avant de s'engager, mais plutôt l'intérêt des interventions, la diversité des missions, les conditions de travail évidemment. Mais ceux qui ont quitté notre service des ambulances ces dernières années, et qui ont parfois rejoint des associations de droit privé, ne l'ont certainement pas fait pour des questions purement juridiques.

M. Simon-Vermot rappelle encore que le Conseil communal est favorable au postulat, qui va dans le bon sens. Il complètera deux-trois élément dans la réponse qui sera donné, typiquement la participation au conseil d'administration, puisqu'il n'y en a pas dans une Sàrl, mais un organe de gestion et une assemblée des associés, ce dernier est plus propice à la participation de membres du Conseil général. Ces discussions pourront avoir lieu ultérieurement.

Les conditions de travail sont un élément extrêmement important de ce dossier. Le point 8 initial de l'ordre du jour devait d'ailleurs le traiter, mais il a été retiré et reporté. Il n'est cependant pas annulé. Ces conditions de travail sont négociées avec le syndicat des services publics, à la suite de la demande faite par les collaborateurs, dans leur plein droit. Une première séance a eu lieu, d'autres sont prévues, afin de s'accorder sur les termes. Le travail se fait en ce sens, par le comité de pilotage, donc les deux communes.

M. Simon-Vermot ose espérer que le personnel avait vent de cette fusion, étant donné que c'est un projet sur lequel le Conseil communal travaille depuis plusieurs mois, qu'eux-mêmes, les ambulanciers, se trouvent sur le site de Malvilliers. La première annonce d'un rapprochement a été faite en décembre 2020, ça n'a donc pas été fait dans l'urgence, ni de façon bâclée. Ceux qui ont suivi la presse vaudruzienne ces derniers mois, ont peut-être vu que cette fusion est déjà mentionnée dans le plan financier de Val-de-Ruz. Le calendrier a donc été respecté et le nécessaire a été fait pour que tout le monde soit au courant au bon moment, peut-être qu'il aurait fallu être plus proactifs dans certains cas, mais l'information aux collaborateurs s'est faite à des moments adéquats et ils ne l'ont pas appris dans la presse la semaine dernière.

M. MAIRY (cc) apporte une réponse quant à la prise en charge des enfants en termes d'urgences pédiatriques. Il précise qu'il n'y a aucun changement sur ce plan du côté des ambulances. Les ambulances prennent en charge les enfants lorsque cela s'avère nécessaire aujourd'hui et continueront à le faire demain. L'interrogation des Verts a probablement trait plutôt à la prise en charge et non prise en charge des urgences pédiatriques par l'antenne du RHNe qui se trouve à Couvet. Cette antenne ne prend en charge que certaines petites urgences, à partir d'un certain âge. Il est toutefois important de rappeler qu'en matière de souci de santé pour les enfants qui ne nécessiterait pas l'intervention d'une ambulance, le premier réflexe doit être d'appeler la hotline pédiatrique. C'est le message véhiculé par la Santé publique, et ce où que l'on soit dans le canton, qu'un hôpital soit à proximité ou pas. La hotline dirigera ensuite les parents vers la bonne solution. M. Mairy évoque également les discussions en cours avec le service de la Santé publique pour traiter le problème rencontré partiellement dans la région, dans la mesure où la seule pédiatre en activité à Val-de-Travers ne travaille pas à plein-temps. Il y a ainsi effectivement quelques moments pendant la semaine où il n'y a pas de pédiatre disponible pour répondre aux petites urgences. L'objectif est d'améliorer ceci. Toutefois, actuellement les parents trouvent des solutions, soit auprès de la pédiatre ou de son assistante ou auprès de pédiatres ailleurs dans le canton. La situation n'est pas dramatique, mais le Conseil communal s'en préoccupe néanmoins.

Mme IOSET (POP) reprend brièvement la parole pour préciser la pensée de Mme Vaucher, dans le sens d'une situation où un enfant aurait un problème qui demande un transport en ambulance. Arrivés à Couvet, l'ambulance qui était là est déjà partie et l'autre n'est pas encore arrivée.

M. SIMON-VERMOT (cc) indique qu'il n'a pas eu vent de cas particuliers. Toutefois, la situation est la même que ce soit pour un enfant ou toute autre personne qui doit être transporté. Sur la période 2021, en urgences P1 – primaires n°1 – (échelle de P1 à P3), seules dix interventions ont été retardées à cause des rocadés.

M. SANTIAGO (Les Verts) apporte une remarque sur l'avis de M. Simon-Vermot sur les syndicats intercommunaux. Il faut comparer ce qui est comparable. La situation évoquée par le conseiller communal date d'avant la fusion, il n'y avait alors pas de professionnels à temps-plein dans les exécutifs. Par défaut, les responsables de ces syndicats avaient tout le loisir de prendre leurs aises sur la gestion de leur entité. Il note qu'à l'entendre, ça serait faire preuve de bien peu de confiance en la capacité des conseillers communaux, tant au Vallon qu'au Val-de-Ruz, à surveiller la bonne tenue de la future entité, qu'elle soit sous une forme de syndicat intercommunal ou une entité privée. D'ailleurs, à Val-de-Ruz, quelques syndicats de droit public subsistent ; ils ont l'air de bien survivre...

La parole n'étant plus demandée, la présidente accorde les cinq minutes d'interruption de séance demandées par le groupe socialiste.

La séance reprend à 21h05.

M. MARGOT (PS) indique, qu'ayant été assuré du soutien de la majorité des groupes de l'Assemblée quant au postulat de son groupe, celui-ci soutiendra la création de cette future entité.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de l'entrée en matière, celle-ci étant combattue.

L'entrée en matière est acceptée par 32 OUI, contre 3 NON.

La présidente passe ensuite à l'examen de détail des trois arrêtés, puis aux votes d'ensemble.

C'est par 28 OUI, contre 6 NON et une abstention que le Conseil général accepte le financement d'Ambulances Roland Sàrl pour un montant de 400'000 francs, tel que présenté par le Conseil communal.

C'est par 28 OUI, contre 6 NON et une abstention que le Conseil général accepte la vente du patrimoine du service des ambulances du Val-de-Travers, telle que présentée par le Conseil communal.

C'est par 28 OUI, contre 6 NON et une abstention que le Conseil général accepte l'achat des parts sociales d'Ambulances Roland Sàrl pour un montant de 575'000 francs, tel que présenté par le Conseil communal.

9. Postulat du groupe PS au rapport « constitution de l'entité « Ambulances des Vallées neuchâteloises »

GED 12592

La présidente laisse préalablement la parole aux postulants.

M. MARGOT (PS) s'exprime en ces termes : « *Le groupe socialiste a déposé ce postulat avec l'urgence, au sujet de la création de l'entité « ambulances des Vallées neuchâteloises ». Nous remercions vos groupes pour le soutien à l'ajout de ce postulat à l'ordre du jour, afin que nous puissions avoir un débat à ce sujet, ce qui nous apparaît important.*

Au travers de ce postulat, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier différents points afin que le Conseil général puisse avoir certaines garanties quant à la création de cette future entité bi-communale. Le traitement de l'ordre du jour veut que les postulats soient traités après les arrêtés. Notre acceptation de la nouvelle entité d'ambulances à la majorité de notre groupe dépendait, comme nous l'avons mentionné auparavant, de l'acceptation de notre postulat. La majorité de vos groupes ayant été d'accord d'accepter notre postulat au sein des discussions lors de la suspension de séance avant le vote sur la création de l'entité des Ambulances des Vallées neuchâteloises, nous encourageons à tenir parole et à nous soutenir dans votre majorité pour ce postulat.

Quelques mots sur le contenu de ce postulat maintenant. Comme je l'ai déjà mentionné auparavant, ce postulat est le pendant au postulat déposé par le groupe socialiste à Val-de-Ruz, qui a été accepté par une large majorité lors de leur séance de lundi.

Ce postulat s'oriente autour de deux axes principaux. Le premier concerne le fonctionnement interne de la future entité, et nous demandons là des améliorations quant à l'implication des deux conseils généraux dans la future entité.

Nous demandons ici au Conseil communal de présenter un rapport d'information au Conseil général de Val-de-Travers lié à la convention d'actionnaires de la future entité à l'issue du processus de constitution. Puis d'étudier la possibilité, avec la commune de Val-de-Ruz, de disposer d'au moins deux représentants pour chaque Conseil général en tant que membre consultatif dans la future Assemblée d'associés.

Le deuxième axe de ce postulat s'oriente autour de l'importante question des futures conditions de travail des ambulanciers et ambulancières de cette future entité. Nous demandons ici au Conseil communal d'étudier les quatre points suivants :

- *D'accompagner au mieux le transfert des collaborateurs au sein de la nouvelle entité. L'Exécutif rendra compte des négociations avec les partenaires sociaux, au Conseil général, à l'issue du processus de transfert.*
- *D'étudier la possibilité de créer une entité de recours pour les futurs salariés.*
- *D'étudier des conditions cadres en termes de LPP, d'assurances maladie et accidents équivalentes aux conditions actuelles des collaborateurs des ambulances de Val-de-Travers.*
- *D'étudier une harmonisation du nombre de jours de vacances, à l'image de ce que bénéficient actuellement les collaborateurs des ambulances du Val-de-Travers.*

Le groupe socialiste est convaincu que ces différents points sont capitaux dans la création de cette future entité, afin de préserver les acquis sociaux que les employés avaient dans une structure d'ordre public.

Le groupe socialiste vous invite donc à soutenir ce postulat afin qu'Ambulances des Vallées neuchâtelaises soit une entreprise disposant de conditions de travail dignes de l'importance de sa fonction mais également de ses actionnaires qui, eux, sont des entités de droit public.

La présidente passe la parole au Conseil communal.

M. SIMON-VERMOT (cc) indique, comme déjà annoncé précédemment, que le Conseil communal ne combat pas ce postulat, qu'il estime aller dans le bon sens. Il rappelle l'importance, pour les deux communes et pour la nouvelle entité, de conserver tous les collaborateurs au moment du transfert. Ils n'auraient aucun intérêt à perdre du personnel, au contraire, car c'est grâce à toutes leurs compétences que cette nouvelle entité pourra fonctionner.

Le Conseil communal ira donc dans ce sens, poursuivra les négociations et présentera tous les rapports nécessaires, conjoints avec Val-de-Ruz, afin que le Conseil général soit mis au courant de tout ce qui a été fait jusqu'au transfert.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. BORTOLINI (PLR) indique que son groupe s'est penché avec attention sur le postulat déposé par le groupe socialiste. Le postulat n'étant que peu contraignant pour la mise en place de cette nouvelle entité et qu'une grande majorité de ses points sont déjà en traitement, le groupe PLR estime que le Conseil communal va entreprendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir des conditions de travail saines et optimales pour tous les futurs collaborateurs de cette entité, tout en améliorant les services proposés à notre communauté. Le PLR acceptera donc ce postulat dans sa grande majorité.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) annonce, comme exprimé plus haut, que son groupe acceptera ce postulat à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le postulat du parti socialiste au rapport « constitution de l'entité Ambulances des Vallées neuchâtelaises »

La présidente invite donc le Conseil communal à y donner bonne suite.

10. Communications du Conseil communal

Ombrages à la piscine des Combes

M. Eric SIVIGNON (cc) indique que l'installation d'un voile d'ombrage au-dessus de la pataugeoire de la piscine des Combes est un projet validé par le Conseil communal, après en avoir informé la CGF. Il invite

chacun à aller en profiter et voir le résultat. Les avis, un mois après l'ouverture de la piscine, sont extrêmement positifs et cela apporte un énorme avantage pour tous les enfants qui profitent de la pataugeoire. Ce projet a été financé à hauteur de 35'000 francs, avec 5'000 de participation cantonale dans le cadre d'un projet de prévention du cancer de la peau.

Réactivation de la commission culturelle

M. SIVIGNON (cc) informe que suite à des discussions à l'interne de son dicastère, la volonté était venue de réactiver et peut-être actualiser les missions de cette commission culturelle. Il y a eu des consultations, notamment avec les acteurs culturels et également avec une délégation des représentants du Conseil général ; tous les groupes politiques ont été invités à participer à une séance de présentation du projet de réactivation de cette commission. Suite aux retours extrêmement positifs, à la fois des participants issus des groupes politiques et à la fois des acteurs culturels, le Conseil communal souhaite donc réactiver la commission culturelle. Ainsi, une prochaine séance sera, a priori, convoquée d'ici la fin de l'année.

Travaux d'extension de Longereuse

M. Christophe CALAME (cc) informe que dans le cadre des travaux d'extension à Longereuse et plus particulièrement ceux liés à la réunification des bibliothèques, il a été décidé de considérer un rattachement de cette bibliothèque au réseau Bibliobus neuchâtelois. La première raison étant la professionnalisation du service de la bibliothèque et la deuxième est financière, cet élément figurant d'ailleurs dans la liste d'optimisation des finances communales, le projet permettant quelques économies, faibles, mais non négligeables. Ce projet va démarrer et le Législatif sera tenu informé de la suite.

Illuminations de Noël

M. Yves FATTON (cc) indique qu'à partir du 6 décembre 2022, la population et habitants des différents villages de Val-de-Travers pourront découvrir les nouvelles décorations et illuminations des sapins de Noël, le Conseil communal ayant décidé de les remplacer, après plus de dix ans de service, dans le cadre de ses compétences financières.

11. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe PVL concernant la mise en place d'éco-pâturage sur le terrain de foot de Noiraigue

Le PVL aimerait savoir si le Conseil communal peut demander à l'Etat s'il est possible de mettre en place de l'éco-pâturage sur le terrain de foot en main cantonale, non entretenu, à Noiraigue.

M. FATTON (cc) remercie le représentant du groupe PVL pour cette interpellation. Le Conseil communal s'est déjà préoccupé de l'état de ces différents terrains qui appartiennent au Canton, mais c'est bien volontiers que l'Exécutif écrira au Canton pour savoir si c'est possible, dans un premier temps, avant qu'une solution définitive soit trouvée pour ces terrains, de faire de l'éco-pâturage, en espérant qu'ils aient assez de bétail pour que cela soit possible.

M. Vincent CASAUBON (PVL) se déclare satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal.

12. Nomination du Bureau du Conseil général

La présidente indique que, conformément à l'article 3.15 al. 3 du règlement général de commune, nous allons nommer, dans l'ordre : un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs pour l'année 2022-2023.

Sur proposition des partis, sont élu·e·s tacitement, félicité·e·s et applaudi·e·s :

- Président M. Florian Dreyer (PLR)
- 1^{er} Vice-président M. Niels Rosselet-Christ (UDC)
- 2^e Vice-présidente Mme Gloria Dias (PS)
- Secrétaire Mme Cécile Mermet Meyer (PS)
- Secrétaire-suppléant M. Adrien Pagnier (PLR)
- Questeurs M. René Perret (PS)
M. Caryl Tüller (PLR)

La présidente sortante prend ensuite la parole en ces termes : « *Après cette année de présidence et comme le veut la tradition, je tiens à vous adresser ces quelques mots. Je remercie chaleureusement tous le personnel de la commune, qui est un soutien majeur au bureau du Conseil général. Je remercie également tous les membres du Conseil général ainsi que les conseillers communaux, qui ont permis un débat riche et nourrit durant toute cette année.*

Le bon fonctionnement du Conseil général nous permet de pouvoir continuer à construire ensemble l'avenir de Val-de-Travers, afin qu'il reste ce lieu où nous aimons tous vivre. L'expérience de la présidence du Conseil général fut riche pour moi ; elle m'a permis de découvrir une équipe dynamique et sympathique, d'apprendre à trouver mon chemin dans le labyrinthe des diverses procédures et de gérer des débats, qui – et je vous en remercie – sont restés respectueux et sains.

Pour conclure, je souhaite à mon successeur plein succès dans ses futures fonctions et vous souhaite un excellent été. »

M. Florian DREYER (PLR), nouveau président élu, s'exprime à son tour : « *Comme le veut la coutume, l'entrée en fonction d'un nouveau président doit être marquée par une brève allocution. Premièrement, je tiens à remercier mes collègues de parti, qui m'ont fait confiance en proposant ma candidature à ce poste de président du Conseil général. Je souhaite également remercier les membres de notre conseil qui ont validé ma candidature. Je remercie également chaque membre du bureau sortant ainsi que du bureau fraîchement élu, car chaque poste, aussi banal qu'il puisse paraître, à son importance dans notre système.*

Ce moment est pour moi un réel privilège. Car l'ascension au poste de premier citoyen, pour un jeune de 25 ans, n'est pas anodine. Je vous rassure, je ne suis non plus pas un total néophyte de la politique, puisque je boucle ce soir ma sixième année en tant que conseiller général. Cependant, vous risquez d'être bien déçus, car malgré mon jeune âge, on dit de moi que j'ai parfois, voire souvent, des idées de vieux.

Ce soir, je n'ai aucune crainte concernant l'année qui se profile devant nous, car je sais que nous sommes tous réunis dans un seul et unique but : pérenniser l'avenir de notre belle région. Certes, il arrive que nos avis divergent, ce qui est normal puisque nous représentons toutes les classes de la société. Néanmoins, l'amour que nous portons tous pour notre beau Vallon sera plus fort que les divergences politiques qui nous éloignent.

Je donnerai mon maximum pour que les débats soient sains et constructifs, avec votre aide. Cependant, rappelez-vous d'une chose, ma profession me confère tant une grande patience entre le moment du semi d'une culture et sa récolte, mais aussi, de l'autre côté, un puissant caractère lorsque je dois mener mes animaux à la baguette. Vous voilà prévenus !

Il ne faut surtout pas oublier de remercier notre très chère présidente, Mme Margot, qui a su tenir les débats avec une grande sérénité durant toute l'année.

Je ne vais pas m'éterniser plus longtemps. En effet, je suis le premier à râler lorsque quelqu'un monopolise la parole alors qu'il y a un apéro après. Je vais donc vous souhaiter une excellente suite de soirée, une magnifique Abbaye et un très bel été. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Elle remercie l'Assemblée, lève la séance à 21 h 31 et invite tout le monde pour une verrée à la sortie.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LA PRÉSIDENTE :

LE SECRÉTAIRE :

May Margot

Jean-Philippe Franel

Postulat en suspens :

- Postulat du groupe PS au rapport « constitution de l'entité « Ambulances des Vallées neuchâteloises », accepté par le CG lors de la séance du 24 juin 2022.

Motions en suspens :

- Motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes, acceptée par le CG lors de la séance du 22 mars 2021, délai de réponse prolongé d'une année.
- Motion du groupe POP relative à l'extinction de l'éclairage nocturne de la commune, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022
- Motion interpartis pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022